

53
16

**RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE
DES NATIONS UNIES
DANS LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE
DES ÎLES DU PACIFIQUE, 1985**

CONSEIL DE TUTELLE

DOCUMENTS OFFICIELS : CINQUANTE-TROISIÈME SESSION

(Mai-juin 1986)

SUPPLÉMENT N° 1



NATIONS UNIES

**RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE
DES NATIONS UNIES
DANS LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE
DES ÎLES DU PACIFIQUE, 1985**

CONSEIL DE TUTELLE

DOCUMENTS OFFICIELS : CINQUANTE-TROISIÈME SESSION

(Mai-juin 1986)

SUPPLÉMENT N° 1



NATIONS UNIES

New York, 1986

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

T/1878

TABLE DES MATIERES

[Original : anglais/français]

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
LETTRE D'ENVOI		vii
<u>Chapitres</u>		
I. GENERALITES	1 - 7	1
A. Mandat de la Mission de visite	1 - 2	1
B. Composition	3 - 5	1
C. Itinéraire	6 - 7	2
II. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	8 - 22	3
III. INTRODUCTION	23 - 37	6
IV. OBSERVATIONS DETAILLEES SUR LES PROGRES REALISES PAR LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DANS LES DOMAINES ECONOMIQUE, POLITIQUE ET SOCIAL	38 - 246	9
A. Iles Marshall	40 - 63	9
1. Généralités	40 - 54	9
a) Progrès politique	41 - 44	9
b) Progrès économique	45 - 50	10
c) Progrès social	51 - 54	11
2. Atoll de Kwajalein	55 - 63	12
B. Etats fédérés de Micronésie	64 - 174	14
1. Généralités	64 - 174	14
a) Progrès politique	67 - 75	14
b) Progrès économique	76 - 83	16
c) Progrès de l'enseignement	84 - 89	17
2. Pohnpei	90 - 108	18
a) Progrès politique	91 - 96	18
b) Progrès économique	97 - 101	19
c) Progrès social	102 - 105	20
d) Progrès de l'enseignement	106 - 108	20
3. Kosrae	109 - 122	21
a) Progrès politique	111 - 118	21
b) Progrès économique	119	22
c) Progrès social	120	22
d) Progrès de l'enseignement	121 - 122	22

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u> s
4. Truk	123 - 145	23
a) Progrès politique	124 - 130	23
b) Progrès économique	131 - 135	24
c) Progrès social	136 - 144	25
d) Progrès de l'enseignement	145	26
5. Yap	146 - 174	26
a) Progrès politique	147 - 150	26
b) Progrès économique	151 - 159	27
c) Progrès social	160 - 169	28
d) Progrès de l'enseignement	170 - 174	30
C. Iles Mariannes septentrionales	175 - 207	31
1. Généralités	175 - 207	31
a) Progrès politique	178 - 187	31
b) Progrès économique	188 - 198	33
c) Progrès social	199 - 202	34
d) Progrès de l'enseignement	203 - 207	35
D. Palaos	208 - 246	36
1. Généralités	208 - 246	36
a) Progrès politique	210 - 224	36
b) Progrès économique	225 - 236	39
c) Progrès social	237 - 242	41
d) Progrès de l'enseignement	243 - 246	42
V. QUESTIONS SPECIALES	247 - 272	44
A. Réparations pour dommages de guerre	247 - 251	44
B. Problèmes nucléaires	252 - 172	45
1. Conséquences des essais nucléaires	252 - 269	45
a) Bikini	253 - 257	45
b) Enewetak	258 - 264	46
c) Rongelap et Utirik	265 - 269	47
2. Immersion de déchets nucléaires	270 - 272	48

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
VI. DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	273 - 280	49
VII. REMERCIEMENTS	281 - 286	51

Annexes

I. ITINERAIRE DE LA MISSION DE VISITE	53
II. COMMUNICATIONS ECRITES RECUES PAR LA MISSION DE VISITE	58
CARTE DE L'ITINERAIRE DE LA MISSION DE VISITE DANS LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE	59

LETTRE D'ENVOI

Le 17 septembre 1985

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément à la résolution 2179 (LII) du Conseil de tutelle, en date du 7 juin 1985, et à l'article 98 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique pour l'année 1985.

Le texte du rapport reflète l'opinion des deux membres de la Mission de visite.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Président de la Mission de
visite dans le Territoire
sous tutelle des Iles du
Pacifique pour l'année 1985,

(Signé) Richard STRATTON

Son Excellence
Monsieur Javier Pérez de Cuéllar
Secrétaire général de l'Organisation
des Nations Unies
New York

CHAPITRE PREMIER

GENERALITES

A. Mandat de la Mission de visite

1. A sa 1597^{ème} séance, le 7 juin 1985, le Conseil de tutelle a adopté la résolution 2179 (LII), aux termes de laquelle il a décidé d'envoyer en 1985 une mission de visite périodique dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique. Le Conseil a en outre décidé que la Mission serait composée des membres du Conseil qui souhaiteraient y participer, à l'exception de l'Autorité administrante, qui a été priée de fournir les services d'un agent chargé d'escorter la Mission.

2. Dans la même résolution, le Conseil a chargé la Mission de visite d'enquêter et de faire rapport aussi complètement que possible sur les mesures prises dans le Territoire sous tutelle pour atteindre les objectifs énoncés à l'alinéa b) de l'Article 76 de la Charte des Nations Unies et d'accorder une attention particulière à la question de l'avenir de ce territoire en tenant compte des articles pertinents de la Charte et de l'Accord de tutelle 1/. Le Conseil a également chargé la Mission d'étudier, en s'inspirant le cas échéant des débats du Conseil de tutelle et des résolutions qu'il a adoptées, les questions soulevées à propos des rapports annuels sur l'administration du Territoire, dans les pétitions reçues par le Conseil au sujet du Territoire, dans les rapports des missions de visite périodiques qui se sont rendues précédemment dans le Territoire, dans les rapports des missions de visite qui ont observé des plébiscites dans le Territoire et dans les observations faites au sujet de ces rapports par l'Autorité administrante. La Mission a été chargée en outre de recevoir des pétitions, sans préjudice de la suite qui y serait donnée, conformément au règlement intérieur du Conseil, et d'enquêter sur place au sujet des pétitions reçues qui appelleraient, à son avis, une enquête spéciale. Enfin, le Conseil a prié la Mission de présenter au Conseil, dès que possible, un rapport sur sa visite dans le Territoire, dans lequel elle consignerait ses constatations, ainsi que les observations, conclusions et recommandations qu'elle jugerait bon de présenter.

B. Composition

3. La Mission de visite était composée des membres suivants :

Sir Richard Stratton, K. C. M. G. (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), président

M. André Rocher (France)

4. La Mission était accompagnée des fonctionnaires suivants du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies :

M. Girma Abebe, secrétaire principal

Mme Lesley Wilkinson, spécialiste des questions politiques

M. Steven Gleason, spécialiste des questions politiques et administratives

Mme Françoise Plaine, secrétaire-sténographe.

5. La Mission était accompagnée également par M. Sam McPhetres du Bureau du Haut Commissaire du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (Saïpan). Aux îles Marshall, à Pohnpei, à Kosrae et à Truk, la Mission a également été accompagnée par M. Jeffrey A. Bader de la Mission des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies; aux îles Marshall, à Yap et aux Palaos par M. Michael Senko du Département d'Etat; et à Pohnpei, Kosrae et Truk par M. Michael Wygant, également du Département d'Etat.

C. Itinéraire

6. La Mission a quitté New York le 14 juillet 1985 à destination du Territoire sous tutelle. Elle a commencé sa visite à Majuro, dans les îles Marshall, le 16 juillet et l'a terminée le 3 août à Koror, aux Palaos (voir l'annexe I du présent rapport).

7. Pendant son séjour dans le Territoire sous tutelle, la Mission a reçu un certain nombre de communications écrites, dont il a été tenu compte lors de l'établissement de son rapport. Ces communications ont été classées au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies où il est possible de les consulter (voir annexe II du présent rapport).

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

8. Le voeu général, en particulier parmi les dirigeants du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, était que l'Accord de tutelle soit levé rapidement, même si un parti d'opposition et quelques personnes isolées considéraient qu'une levée rapide serait prématurée. En dépit des importants crédits américains alloués au Territoire, il en était pour penser, surtout parmi les législateurs, que l'Accord ne devait pas être levé tant que les Etats-Unis n'auraient pas rempli leurs obligations aux termes de l'article 6 de l'Accord de tutelle; de manière générale, la Mission de visite ne partage pas cet avis. Nous recommandons que cette levée soit réalisée le plus tôt possible.

9. Dans certains cas, le souhait d'une levée rapide de l'Accord de tutelle a influé sur le niveau des entretiens et sur l'accueil qui a été réservé à la Mission, par rapport aux missions précédentes. Celle-ci a néanmoins apprécié l'aide offerte par le Haut Commissaire et tous les gouvernements concernés. Plusieurs d'entre eux ont exprimé ouvertement l'espoir que cette mission de visite serait la dernière du genre. Nous avons trouvé ce sentiment de frustration parfaitement compréhensible.

10. Si l'on excepte les habitants de l'Etat de Pohnpei, le parti d'opposition mentionné plus haut et quelques autres personnes isolées, on peut dire que la population était généralement favorable à l'Accord de libre association (lequel prévoit naturellement des incitations financières importantes) qui a été négocié avec le Gouvernement des Etats-Unis, en sa qualité d'Autorité administrante, par les îles Marshall, les Palaos et les Etats fédérés de Micronésie. En revanche, certaines des modifications apportées à l'Accord qui, ainsi qu'il a été annoncé pendant le séjour de la Mission, ont été incorporées dans la législation incomplète déjà adoptée par le Congrès des Etats-Unis, ont provoqué une consternation générale. (La Mission n'a pas reçu d'autres informations officielles sur ces modifications avant son départ du Territoire.) Nous espérons vivement que toutes les parties concernées s'efforceront, sans délai, de résoudre les difficultés, y compris le problème constitutionnel aux Palaos, qui empêchent l'application rapide de l'Accord de libre association. De même, les îles Mariannes septentrionales attendaient avec impatience leur accession au statut de Commonwealth dont il a été convenu il y a 10 ans.

11. Presque partout, nous avons pu entendre des homélies sur l'importance de l'infrastructure et sur les insuffisances qu'elle présenterait en ce qui concerne par exemple les routes, les hôpitaux, les écoles, les docks, les aéroports, les pistes d'atterrissage et les liaisons maritimes entre les îles. Nous reconnaissons pleinement l'importance de l'infrastructure. Mais nous avons constaté, en particulier pour les routes, les aéroports et les pistes, que les équipements s'étaient nettement améliorés dans l'ensemble du Territoire depuis 1982.

12. Tous nos interlocuteurs ont souligné qu'il était important de préserver les équipements existants. Nous étions entièrement d'accord avec eux. Cependant, cette sage recommandation ne semble pas avoir été largement suivie par les intéressés eux-mêmes. C'est là un problème qui se pose partout dans le monde. Même en tenant compte des effets d'un climat exceptionnellement corrosif, nous estimons que la population locale pourrait contribuer à la réalisation de cet

objectif capital de manière plus active qu'elle ne le fait actuellement (exception faite de la population d'Ulithi). Le bricolage (do-it-yourself) ne semble pas être une attitude largement répandue en Micronésie.

13. Nous avons constaté des écarts importants entre les différentes régions du Territoire sous tutelle quant à leur niveau de développement mais nous n'avons pas été convaincus qu'ils résultaient généralement d'une politique délibérée de l'Autorité administrante. On a souvent exigé (surtout à Truk), une aide financière accrue de la part des Etats-Unis et, dans une moindre mesure, de l'ONU. Etant donné les sommes importantes que les Etats-Unis ont déjà allouées au Territoire sous tutelle et l'aide beaucoup plus modeste, mais non négligeable, déjà offerte par les Nations Unies, nous avons estimé que la plupart de ces revendications étaient injustifiées.

14. Nombre de nos interlocuteurs se sont plaints que le développement des îles périphériques était subordonné aux intérêts des capitales (Etats centraux). Bien entendu, ce problème délicat ne se pose pas uniquement en Micronésie. Le manque de temps et les conditions atmosphériques ne nous ont malheureusement pas permis de nous rendre dans un plus grand nombre de ces îles périphériques mais les courtes visites que nous avons effectuées nous ont convaincus que certaines de ces plaintes étaient justifiées. Nous avons tout de même noté que dans la mesure où l'Autorité administrante déléguait de plus en plus ses responsabilités aux gouvernements locaux (ce dont nous nous réjouissons) pour l'utilisation des fonds fournis par les Etats-Unis, c'est maintenant à eux qu'il appartient au premier chef d'assurer une répartition équitable des ressources financières. On nous a signalé dans plusieurs endroits que certaines des subventions reçues n'avaient pas été utilisées pour ce à quoi elles étaient destinées; nous n'avons pas pu vérifier le bien-fondé de ces allégations dans le temps qui nous était imparti.

15. Selon les indications recueillies, le chômage, qui s'aggrave en Micronésie à cause de l'augmentation du nombre des jeunes (âgés de moins de 25 ans), constituait un problème majeur presque partout : et le fait que nous avons affaire à un problème aussi important, peut-être lié au chômage, était constitué par l'alcoolisme et la toxicomanie. Mais il était difficile, faute de temps, et face à des sociétés fondées essentiellement sur une économie de subsistance et sur le système de la famille élargie, de vérifier l'exactitude des statistiques qui nous ont été communiquées. Dans certains endroits, nous avons pu constater les effets du chômage, par exemple des conditions de logement précaires, mais nous n'avons observé aucun des signes extérieurs de la malnutrition.

16. On nous a signalé un peu partout dans le Territoire qu'on avait l'intention de "privatiser" l'économie, c'est-à-dire de réduire le rôle du gouvernement au profit du secteur privé. Si ce n'est dans les îles Mariannes septentrionales et à Ebeve, nous avons cependant relevé peu d'éléments concrets indiquant que l'on se rapprochait de cet objectif déclaré qui, même s'il devait impliquer une légère progression du chômage à court terme, permettrait de réduire la bureaucratie excessive sévissant dans d'autres parties du Territoire (par exemple, les Palaos comptent 16 municipalités/Etats pour une population totale de 15 000 habitants, ce qui nous a paru excessif).

17. Les activités commerciales et les investissements japonais se sont considérablement développés dans l'ensemble du Territoire sous tutelle. Les touristes sont Japonais dans leur grande majorité et les missions japonaises

- Commerciales et, dans une moindre mesure politiques - sont fréquentes. Bien que les demandes de dommages de guerre adressées au Japon restent insatisfaites et que l'on organise des séjours forfaitaires dans des hôtels appartenant à des Japonais payés d'avance au Japon, ce qui réduit nettement les rentrées de devises pour les gouvernements hôtes, cet afflux ne semble susciter aucune hostilité. De l'avis de la Mission, l'aide financière et les investissements japonais devraient être encouragés.

18. Nous avons été impressionnés par la qualité et la souplesse du système judiciaire établi par l'Autorité administrante et par la compétence des juges que nous avons rencontrés. Pourtant, les juges micronésiens ont une tâche difficile car ils doivent se prononcer sur des questions locales qui prêtent à controverse et les tribunaux coutumiers existent toujours dans certains endroits.

19. Dans l'ensemble du Territoire, nous avons enregistré des réactions d'inquiétude et bien souvent de mécontentement au sujet d'une éventuelle décision négative du Conseil de sécurité et surtout du vote négatif d'un membre permanent du Conseil sur un projet de résolution recommandant la levée de l'Accord de tutelle. La Mission a pris acte de cette inquiétude générale qui repose toutefois sur des hypothèses.

20. A la plupart des réunions, la Mission a été impressionnée par le fait que les participants locaux s'exprimaient très librement.

21. La Mission voudrait exprimer sa gratitude à tous ceux qui lui ont offert leur collaboration et leur hospitalité et son espoir, partagé par la plupart des personnes qu'elle a rencontrées, qu'elle sera effectivement la dernière mission de visite des Nations Unies de ce type dans le Territoire sous tutelle.

22. Si tel n'était pas le cas, la Mission souhaiterait suggérer que l'on prévoie un séjour de quatre semaines pour la prochaine mission afin qu'elle puisse visiter un plus grand nombre d'îles périphériques, ou qu'elle soit composée de trois membres au lieu de deux et soit alors accompagnée d'un fonctionnaire du Secrétariat de l'ONU supplémentaire.

CHAPITRE III

INTRODUCTION

23. La Mission de visite a séjourné trois semaines dans le Territoire sous tutelle.

24. L'immensité du Territoire, la dispersion des îles et les distances qui les séparent ont nécessairement fragmenté cette visite; faute de temps, la Mission n'a pu se rendre que dans un petit nombre d'îles périphériques, comme la précédente mission effectuée en 1982 2/.

25. L'itinéraire suivi et les modifications apportées par la Mission aux programmes dressés par les différents Etats lui ont toutefois permis de remplir son mandat et de rapporter, en toute impartialité, ce qu'elle a vu et ce qu'elle a entendu.

26. Il est vrai que les îles périphériques méritaient une attention accrue. La Mission est consciente du sentiment de frustration des habitants des îles éloignées où elle n'a pu se rendre. Leurs représentants et leurs populations doivent être assurés que cette mission s'est constamment inquiétée de leurs préoccupations et s'est efforcée, chaque fois que possible, de recueillir leurs sentiments par le biais des élus ou des représentants qui ont pu venir à sa rencontre.

27. A la suite de cette visite, la Mission considère que trois domaines particuliers, la levée de l'Accord de tutelle, les questions financières et les réparations pour dommages de guerre, ont été les préoccupations majeures des personnes rencontrées ou entendues. A un moindre degré, mais d'une importance égale, les questions relatives aux infrastructures, à l'éducation et à la santé ont également fait l'objet de longs développements.

28. La Mission s'est attachée à écouter et à noter toutes les prises de position et elle a veillé aussi à effectuer systématiquement des visites des réalisations en cours, qu'il s'agisse des communications, des écoles, des hôpitaux et des dispensaires, ainsi que des moyens permettant leur fonctionnement normal.

29. Dans le domaine politique, trois grandes idées générales se dégagent :

a) La levée de l'Accord de tutelle : elle est souhaitée partout et aussi rapidement que possible, plus encore aux îles Mariannes septentrionales où la Mission a constaté une véritable impatience. Les différentes entités considèrent en effet qu'elles ont atteint un degré de maturité politique largement suffisant pour prendre leur destinée en mains. La Mission partage ce sentiment. Mais cette levée, même partielle comme l'ont souligné tous les interlocuteurs, soulève les deux préoccupations suivantes :

b) Les procédures de ratification de l'Accord de libre association : les gouvernements constitutionnels demandent que l'Autorité administrante respecte les termes de l'Accord mutuellement accepté et signé. Les rares voix divergentes qui se sont exprimées ont plaidé pour des relations plus étroites que la libre association avec les Etats-Unis.

c) La procédure de levée de l'Accord de tutelle devant le Conseil de sécurité : c'est un sujet de préoccupation exprimé par les différents

interlocuteurs qui ont souligné qu'ils ne pouvaient imaginer que l'Organisation internationale ne soutiendrait pas les légitimes aspirations des populations, exprimées démocratiquement et reconnues par le Conseil de tutelle, la levée dût-elle être partielle.

30. Dans le domaine économique, la Mission a pris note des souhaits exprimés par les intervenants qui réclament plus de crédits par une aide financière accrue des Etats-Unis.

31. La Mission a noté que de grands progrès avaient été réalisés - notamment dans le domaine des infrastructures - par rapport aux constatations de la précédente mission de visite. Elle a remarqué, s'agissant des infrastructures en place, que le problème essentiel résidait surtout dans l'entretien.

32. Cette maintenance, là où elle laisse à désirer, présente des insuffisances pour les raisons suivantes qui ne s'excluent pas mutuellement :

- Pénurie de personnel qualifié ou manque de moyens matériels et financiers même lorsqu'il existe du personnel qualifié;
- Absence d'intérêt pour des travaux et réparations que peuvent effectuer des individus ou méconnaissance de ces travaux;
- Conditions atmosphériques adverses et contraignantes.

33. Là où l'entretien donne satisfaction, il y a utilisation judicieuse des moyens, ou plus encore, volonté des populations de maintenir, voire d'améliorer, l'infrastructure mise à leur disposition.

34. Dans les quatre entités que compte le Territoire, le développement économique semble davantage concentré en général sur l'île principale - et la capitale - que sur les îles périphériques. C'est là visiblement l'effet d'une répartition des crédits alloués par l'Autorité administrante, décidée au niveau des gouvernements constitutionnels : les habitants des îles éloignées affirment que dans ce domaine, comme dans tous les autres, ils ne reçoivent pas leur juste part de l'aide financière américaine.

35. Dans le domaine de l'éducation et de la santé, les progrès réalisés ne peuvent masquer les insuffisances qui toutes concernent les îles périphériques. Ces faiblesses résultent de trois facteurs essentiels :

- Difficulté des communications entre les îles, leur dispersion et leur faible population;
- Priorité donnée au développement des capitales;
- Redistribution par les gouvernements constitutionnels de l'aide financière attribuée par l'Autorité administrante.

36. Les membres de la Mission de visite proposent dans le présent rapport de rendre compte en détail, pour chaque entité du Territoire, de ses observations dans les domaines politique, économique, social et de l'éducation.

37. Un chapitre spécial est consacré à la question des dommages de guerre, aux conséquences des essais nucléaires et à l'immersion des déchets nucléaires. Dans le souci d'alléger ce rapport, la Mission a renvoyé en annexe quelques faits d'intérêt tels que :

- L'itinéraire suivi (annexe I) et une carte;
- La liste des communications et documents reçus par la Mission (annexe II).

CHAPITRE IV

OBSERVATIONS DETAILLEES SUR LES PROGRES REALISES PAR LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DANS LES DOMAINES ECONOMIQUE, POLITIQUE ET SOCIAL

38. Le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique comprend trois archipels : les îles Marshall, les îles Carolines et les îles Mariannes. L'île de Guam, qui est comprise dans les Mariannes, ne fait pas partie du Territoire sous tutelle, mais a le statut de territoire non incorporé des Etats-Unis. Les trois archipels comptent plus de 2 100 îles et atolls disséminés sur une superficie de 7,8 millions de km² environ dans le Pacifique occidental au nord de l'Equateur. Les îles et les atolls du Territoire sous tutelle ont une superficie totale de 1 854 km² approximativement. D'après les estimations de 1984, la population totale du Territoire était de 155 933 habitants.

39. Le Territoire sous tutelle est composé de quatre gouvernements constitutionnels : les Etats fédérés de Micronésie, les îles Marshall, les îles Mariannes septentrionales et les Palaos. Les îles Mariannes sont régies par l'ordonnance No 3039 du Secrétaire à l'intérieur des Etats-Unis, tel qu'amendée, qui reconnaît leur gouvernement constitutionnel, définit certaines limites et attribue des responsabilités au Haut Commissaire représentant l'Autorité administrante.

A. Iles Marshall

1. Généralités

40. Les îles Marshall, la plus à l'est des entités du Territoire, comprennent 29 atolls coralliens et cinq îles coralliennes peu élevées représentant une superficie terrestre d'environ 180 km² disséminés sur environ 970 000 km² d'océan. D'après les estimations de 1984, la population était de 34 923. La capitale, Majuro, se trouve sur l'atoll de Majuro, qui compte plus de 10 000 habitants. La langue parlée est le marshallais. La principale activité économique des îles Marshall repose sur les indemnités versées par les Etats-Unis pour l'utilisation de l'atoll de Kwajalein comme zone d'essai de missiles, et sur la production et la transformation du coprah. Elles reçoivent également des subventions directes de l'Autorité administrante.

a) Progrès politique

41. Les îles Marshall ont décidé, lors du référendum constitutionnel de 1978 sur les Etats fédérés de Micronésie, de se séparer du reste du Territoire sous tutelle. Elles ont donc mis en place, en 1980, leur propre gouvernement constitutionnel sur le modèle du système parlementaire britannique. Le Président est élu parmi les membres de la Nitijela (Parlement) et choisit son cabinet parmi les membres du Parlement.

42. A une réunion, tenue le 16 juillet, à laquelle assistaient les membres de son cabinet, le Président a dit que son gouvernement était désireux de voir l'Accord de tutelle levé dès que possible. Le gouvernement s'efforçait de discerner à l'avance les obstacles qui, au sein du Conseil de tutelle, pourraient s'opposer à la levée de l'Accord, afin de déterminer s'il était nécessaire d'envoyer à New York un représentant chargé de plaider, à l'Organisation des Nations Unies, pour l'Accord

de libre association. La délégation marshallaise se demandait ce qui arriverait si le Conseil de sécurité refusait de mettre fin à l'Accord de tutelle. Elle craignait que ne naisse une situation paradoxale, dans laquelle l'ONU, qui avait pour mission de promouvoir la prospérité des peuples, s'opposerait à une évolution qui était pourtant dans l'intérêt de ces derniers.

43. Le 16 juillet au soir, la Mission a participé à une réunion publique, à laquelle ont assisté les habitants de Majuro et d'autres îles du groupe des Marshall. Plusieurs orateurs ont exprimé des doutes quant au processus devant aboutir à la levée de l'Accord de tutelle. Ils se demandaient notamment pendant combien de temps les îles Marshall resteraient encore sous le régime de tutelle, si le Conseil de tutelle pouvait changer les modalités de l'Accord de libre association ou contraindre les Etats-Unis à le faire, et comment le Conseil réagirait à une demande tendant à mettre fin à l'Accord de tutelle. Certains ont noté que, l'Accord de libre association ayant déjà été signé, plusieurs membres du Congrès des Etats-Unis essayaient d'y apporter des modifications. Les orateurs souhaitaient que le Conseil sache qu'eux-mêmes, ainsi que d'autres Marshallais, jugeaient ces changements inacceptables.

44. A une réunion tenue le 17 juillet avec quatre membres de l'opposition parlementaire, les sénateurs ont déclaré qu'ils appuyaient les amendements à l'Accord de libre association proposés par le Congrès des Etats-Unis (hormis ceux ayant trait aux thoniers des Etats-Unis) et qu'ils espéraient que ces changements seraient incorporés à l'Accord de libre association avant que celui-ci ne soit présenté à l'Organisation des Nations Unies. Ils estimaient que si ces amendements n'étaient pas adoptés, les îles Marshall devraient chercher à établir avec les Etats-Unis des relations plus étroites qu'une simple association. Ils craignaient toutefois que l'administration des îles Marshall, qui était opposée aux amendements, ne se prévale des pouvoirs qui lui étaient conférés par la Constitution pour proclamer unilatéralement l'indépendance, sans consulter la population ou ses représentants élus dans la Nitijela.

b) Progrès économique

45. Le Président a dit à la Mission que les améliorations apportées au réseau de distribution d'électricité et aux autres services avaient permis au secteur privé de se développer et à l'activité économique de s'intensifier considérablement. De ce fait, Majuro connaissait un niveau de vie plus élevé que celui observé par la dernière mission de visite. L'opposition a toutefois déclaré que les nouveaux bâtiments construits et les projets réalisés à Majuro avaient été financés par des prêts et non par des revenus ou des impôts locaux. Au lieu d'apprendre à mettre en valeur les ressources de l'océan, la population en était venue à dépendre, pour son bien-être économique, des indemnités versées par les Etats-Unis. Les sénateurs estimaient également que la Mission devrait passer plus de temps dans les îles Marshall, en particulier dans les îles périphériques, si elle voulait mieux comprendre les insuffisances économiques et sociales qui se cachaient derrière une apparence de progrès et de prospérité.

46. La Mission a pu vérifier que, grâce à l'installation d'une nouvelle centrale et à la formation de techniciens locaux par une entreprise britannique, Majuro bénéficiait d'un système de distribution d'électricité fiable. Bien que l'infrastructure à Majuro soit appropriée, l'activité économique semblait être artificielle, essentiellement axée sur les services, et les investissements étaient

insuffisants. La Mission a appris que des entreprises japonaises avaient fait savoir qu'elles étaient disposées à entreprendre diverses activités dans les îles Marshall et estime que les opérations en association devraient être encouragées afin d'attirer les capitaux étrangers. Le tourisme est l'un des secteurs qu'il paraît possible de développer encore.

47. D'après des personnes travaillant dans l'aviation, il existe 28 pistes d'atterrissage dans les îles Marshall, dont deux ont un revêtement en dur, les autres étant faites de sable, d'herbe et de corail. Le système de transports aériens est handicapé par un manque d'entretien, l'insuffisance des équipements au sol et la pénurie de pièces détachées et d'installations de contrôle de la navigation aérienne.

48. L'activité agricole semble négligeable; le sol est pauvre presque partout. Compte tenu des problèmes propres aux atolls irradiés et de l'agriculture de subsistance traditionnellement pratiquée dans les îles périphériques, la Mission pense qu'il faut étudier plus avant les possibilités de développement agricole. Il n'y a, semble-t-il, aucune raison, même si les cultures vivrières s'avèrent difficiles, de ne pouvoir créer des petites fermes d'élevage de porcs et de volailles.

49. Ceux qui ont pris la parole à la réunion publique étaient essentiellement préoccupés par la présence de bateaux de pêche étrangers au large des îles. Ils estimaient qu'il était impératif que le Gouvernement marshallais soit habilité, aux termes de l'Accord de libre association, à signer la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à protéger toutes les ressources situées dans la zone économique exclusive. Ils étaient donc inquiets des efforts de certains membres du Congrès des Etats-Unis pour exclure les thoniers des Etats-Unis du champ d'application des dispositions régissant les eaux territoriales marshallaises.

50. La Mission a constaté qu'un manque généralisé d'esprit d'initiative semblait avoir entravé le développement d'une économie plus productive dans les îles Marshall. Pour avoir fait l'expérience des distances considérables qui séparent les atolls, du climat corrosif, de la pauvreté des îles en ressources naturelles et de l'âpreté du milieu naturel des atolls, nous reconnaissons volontiers que tout progrès matériel, dans ces conditions, est une entreprise ardue. Nous estimons toutefois que si la population était plus désireuse d'assumer la responsabilité de son développement, elle serait en bien meilleure position pour surmonter les obstacles que lui impose la nature.

c) Progrès social

51. A la réunion publique du 17 juillet, plusieurs personnes ont déclaré que les services médicaux étaient insuffisants et que le rythme du développement économique était désespérément lent. Elles ont exprimé l'espoir que l'Organisation des Nations Unies apporterait une assistance généreuse au fur et à mesure que les Etats-Unis réduiraient le montant de leurs crédits. Les sénateurs de l'opposition ont dit que les possibilités d'éducation étaient limitées; 45 p. 100 seulement des enfants fréquentaient un établissement d'enseignement secondaire et les installations scolaires avaient été peu améliorées au cours des 10 dernières années. La qualité des soins médicaux pâtissait d'une pénurie chronique de fournitures; de l'absence d'installations de traitement dans les îles périphériques; des problèmes de transport des malades jusqu'aux centres médicaux;

et d'un manque de fonds empêchant d'orienter les patients vers des centres extérieurs.

52. La Mission a visité l'hôpital de Majuro qui, par manque d'entretien, est aujourd'hui en très mauvais état. Il est prévu de le remplacer prochainement par un nouvel hôpital administré par les Soeurs de la charité.

53. Dans les îles Marshall, comme d'ailleurs dans bien des régions du Territoire, il est évident que la médiocrité de l'entretien a accéléré la détérioration des installations publiques. La Mission a appris que le Gouvernement des îles Marshall était conscient de ce problème et qu'il avait loué les services d'une société privée pour effectuer les travaux d'entretien nécessaires.

54. Les problèmes sociaux les plus graves concernaient les populations touchées par les essais nucléaires, problèmes qui sont traités séparément dans le chapitre V. Le phénomène le plus courant dans toutes les îles Marshall était le chômage, particulièrement important dans les îles les plus éloignées telles que Enewetak, où les activités de subsistance avaient décliné sans que l'économie monétaire se soit développée suffisamment pour absorber un nombre appréciable de travailleurs.

2. Atoll de Kwajalein

55. La Mission s'est rendue le 19 juillet dans l'île d'Ebeye sur l'atoll de Kwajalein située à 15 minutes en bateau de l'aire de récupération de missiles de Kwajalein. Huit mille cinq cents personnes environ vivent à Ebeye dont la superficie est de 30 hectares. Cette population, dont 60 p. 100 n'est pas originaire de l'atoll de Kwajalein, a été attirée à Ebeye par les emplois et les salaires offerts par l'aire de récupération de missiles ainsi que par les commodités existant sur l'île.

56. La Mission a constaté que la situation caractérisée par le surpeuplement, le manque d'hygiène et l'absence de services publics signalés par les missions de visite précédentes s'était considérablement améliorée bien que ces problèmes n'aient pas été totalement éliminés. La Mission a eu l'impression que les améliorations étaient en grande partie imputables à la campagne de nettoyage lancée par le maire et aux efforts déployés pour mieux assurer les travaux d'entretien.

57. Ebeye compte cinq écoles élémentaires dont une est publique et les autres sont privées. Après la huitième année d'enseignement, les élèves de l'école publique poursuivent leurs études à Majuro. La Mission a assisté à des cours d'enseignement correctif pour l'anglais et les mathématiques organisés dans le cadre d'un programme d'été à l'intention de 75 élèves environ. Elle a appris que pendant l'année scolaire, l'enseignement est dispensé en deux sessions pour les trois premières classes. Les enseignants sont originaires des îles Marshall.

58. Grâce à des travaux d'entretien rationnels, de grandes améliorations ont été apportées au cours des trois dernières années à l'hôpital qui compte 28 lits; son personnel paraît dévoué; les locaux sont extrêmement propres; la pharmacie qui envoie des médicaments à Enewetak en cas d'urgence est bien approvisionnée; l'autoclave et les appareils de radiographie fonctionnent et des conseils peuvent être fournis sur demande en matière de planification familiale. Les services de consultation externe de l'hôpital traitent une soixantaine de personnes par jour et

le nombre des visites prénatales est d'une cinquantaine par mois. L'hôpital central de Kwajalein fournit ses services en cas d'urgence et assure toutes les analyses de laboratoire pour l'hôpital d'Ebeye. Mais la Mission a appris que les effectifs médicaux et infirmiers devraient être doublés; que l'hôpital ne disposait pas de dentiste et que les médicaments expédiés de Majuro et de Guam ne parvenaient qu'avec retard.

59. La Mission s'est entretenue à l'hôtel de ville avec le maire d'Ebeye, d'autres fonctionnaires de l'administration locale et un certain nombre de consultants et d'entrepreneurs. Le maire a rappelé qu'en dépit du vote majoritaire des habitants des îles Marshall en faveur de l'Accord de libre association, 75 p. 100 de la population de Kwajalein s'étaient prononcés contre. La population s'élevait contre les dispositions autorisant le Gouvernement des îles Marshall - plutôt que les propriétaires - à recevoir les sommes dues pour la location de Kwajalein. Les propriétaires avaient donc fait campagne auprès du Congrès des Etats-Unis pour que l'Accord soit modifié de façon à ce que les sommes dues leur soient versées directement.

60. En vertu des dispositions de l'Accord intérimaire d'octobre 1982 sur l'utilisation des terres, les Etats-Unis avaient accepté de payer au Gouvernement des îles Marshall une somme de 14,7 millions de dollars pour la mise en valeur de l'atoll de Kwajalein. L'Association pour la mise en valeur de l'atoll [Kwajalein Atoll Development Association (KADA)] avait été créée pour gérer ces fonds et avait décidé, entre autres projets, de faire construire une centrale électrique et une usine de dessalement pour un coût de 12 millions de dollars, qui permettrait de produire 606 000 litres d'eau par jour. L'eau est actuellement acheminée par bateau de Kwajalein, et Ebeye n'est alimentée en eau douce qu'une heure par jour.

61. Un représentant de l'International Bridge Corporation (IBC), l'une des principales entreprises chargées de l'exécution de projets d'amélioration de l'équipement à Ebeye, a indiqué qu'une somme de 8 millions de dollars fournie par l'Office fédéral américain de protection de l'environnement et par le Programme pour l'amélioration de l'équipement avait été allouée pour la remise en état de l'hôpital, la réparation du système d'égouts utilisant l'eau de mer, la construction de quais et la réfection de routes. S'agissant de travaux à plus long terme, l'Association pour la mise en valeur de l'atoll de Kwajalein avait établi un plan directeur prévoyant la construction d'écoles et de dispensaires, la création d'un centre de distribution pour la vente en gros, l'amélioration des radiocommunications, l'exécution de projets de reboisement, la poursuite de la campagne de nettoyage lancée par le maire et la construction d'une chaussée reliant Ebeye à plusieurs îles adjacentes pour un coût de 14 millions de dollars.

62. Le représentant de l'International Bridge Corporation (IBC) a dit que le Gouvernement des îles Marshall avait chargé un entrepreneur privé d'assurer les travaux d'entretien de l'hôpital et du système d'égout à Ebeye et que cet arrangement semblait être satisfaisant (tel était également l'avis de la Mission). Pour former les Micronésiens aux travaux d'entretien, il estimait essentiel que l'organisme ou la société en question soit libre d'engager et de congédier le personnel à son gré de façon à ce que les apprentis aient à coeur d'apprendre à faire parfaitement leur travail et à être diligents.

63. Le maire a déclaré que Kwajalein pourrait tirer profit de la création de petites entreprises privées, aussi avait-il l'intention de demander la réouverture

d'une chambre de commerce à Ebeye. Le poisson était abondant et vendu sur les marchés de l'île, mais il n'existait aucune organisation qui permette de créer une industrie de la pêche. Un expert en pêcheries avait été affecté à Majuro dans le cadre d'un projet financé en partie par l'Organisation des Nations Unies, mais ne s'était pas rendu à Kwajalein. Le maire estimait que l'aire de récupération de missiles de Kwajalein était la principale "ressource naturelle" d'Ebeye et voulait que l'armée des Etats-Unis fournisse des emplois au plus grand nombre possible d'habitants d'Ebeye où le taux de chômage était de 82 p. 100.

B. Etats fédérés de Micronésie

1. Généralités

64. Les Etats fédérés de Micronésie, composés de Kosrae, de Pohnpei, de Truk et de Yap, ont été créés à l'issue d'un référendum constitutionnel organisé en 1978. La superficie totale des îles et des atolls des Etats fédérés est de 689 km². Selon les estimations de 1984, le chiffre total de la population était alors de 88 375. La capitale, Kolonia, est située dans l'île de Pohnpei.

65. Les Etats fédérés de Micronésie sont dotés d'un congrès comportant une seule chambre composée de 10 membres élus pour deux ans sur la base du chiffre de population et d'un sénateur de chaque Etat élu pour un mandat de quatre ans. Le Président et le Vice-Président, choisis parmi les membres, sont élus par le Congrès pour un mandat de quatre ans.

66. Une subvention versée directement par l'Autorité administrante constitue la source essentielle de revenus des Etats fédérés. La production de coprah et la pêche sont les principales activités économiques.

a) Progrès politique

67. Lors d'une réunion, le 23 juillet, avec le Président, le Vice-Président, les membres du Cabinet et les membres et le personnel de la Commission du statut politique futur et de la transition, la Mission de visite a appris que le gouvernement et la Commission du statut politique futur s'opposeraient à tout amendement susceptible de modifier substantiellement l'Accord de libre association. Le Gouvernement des Etats fédérés de Micronésie déciderait si tout amendement qu'adopterait le Congrès des Etats-Unis devrait faire l'objet d'un autre référendum avant que l'Accord ne soit ratifié.

68. La question du délai devant s'écouler avant que l'Accord de tutelle ne prenne fin une fois que l'Autorité administrante en aura fait la demande à l'Organisation des Nations Unies a également été soumise à la Mission. Le Président a dit que les Etats fédérés de Micronésie considéraient que l'usage du droit de veto par quelque pays que ce soit pour empêcher que l'Accord de tutelle ne prenne fin constituerait un acte d'hostilité à leur égard : une mission de visite avait observé le déroulement du référendum sur l'Accord de libre association et avait estimé qu'il s'était déroulé dans les règles.

69. Les Etats fédérés de Micronésie étaient membres à part entière de la Commission du Pacifique sud, avaient le statut d'observateur au Forum du Pacifique sud et avaient demandé à devenir membres du Bureau du Pacifique sud pour la coopération économique. Les Etats fédérés étaient également parties à l'Accord

de Nauru et membres de l'Agence de pêcheries du Forum du Pacifique sud. Ils avaient aussi conclu un traité avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée touchant la délimitation des eaux territoriales. Ils avaient des liens officieux avec le Japon touchant la fourniture d'une aide, et un bureau de liaison avait été ouvert à Tokyo. Il était envisagé d'ouvrir un bureau au îles Fidji, où plusieurs institutions ou organismes des Nations Unies étaient représentés.

70. Le Président des Etats fédérés de Micronésie a déclaré à la Mission que son gouvernement n'avait aucune preuve quant aux liens qu'un groupe indigène connu sous le nom de Old Peoples Square Level and Justice Organization de Pohnpei et Kosrae (OPSL-JOOP), dirigé par M. José Cruz, pourrait avoir avec l'extérieur. Leurs tactiques consistant à brandir des pancartes lors d'une réunion de masse, à laquelle la Mission avait assisté deux jours auparavant, étaient contraires aux habitudes micronésiennes. L'assassinat récent du Président des Palaos était également sans précédent dans la région. Le groupe avait menacé de prendre des touristes japonais en otages afin d'obtenir le règlement de dommages de guerre. Le Gouvernement des Etats fédérés de Micronésie, qui reconnaissait bien entendu le droit d'association pacifique, s'était réuni à plusieurs reprises pour examiner ces demandes. Il comprenait les préoccupations de ce mouvement touchant les dommages de guerre non réglés et, en plus de l'équipe régionale, le Gouvernement des Etats fédérés avait chargé une équipe spéciale de s'occuper de la question.

71. Le Président a rappelé à la Mission qu'aux termes de la Constitution des Etats fédérés de Micronésie, il serait illégal pour tout Etat de quitter la Fédération.

72. Lorsque la Mission a rencontré le Congrès des Etats fédérés de Micronésie le 23 juillet, le Speaker a déclaré que l'accession à l'autonomie et la mise en application de l'Accord de libre association créeraient les conditions les plus favorables pour assurer les besoins du Territoire sur le plan de l'infrastructure et du développement économique. Les Etats fédérés estimaient que l'Organisation des Nations Unies était tenue de respecter leurs préférences touchant l'accession à l'autonomie et que le principe énoncé dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1960 s'appliquait non seulement à l'accession à l'indépendance, mais aussi à tout autre statut politique librement choisi et conforme aux objectifs de l'Accord de tutelle. La population avait exercé son droit à l'autodétermination dans le cadre d'un référendum et, par l'intermédiaire des législatures des Etats et de la législature nationale, elle avait exprimé librement ses préférences pour l'autonomie sous la forme qu'elle avait approuvée. Le niveau actuel de développement et celui qu'elle pourrait atteindre grâce à l'application de l'Accord de libre association amenaient la population à demander à l'Organisation des Nations Unies de mettre fin à l'Accord de tutelle dès que possible après que les Etats fédérés et les Etats-Unis se seraient mis d'accord sur des conditions acceptables.

73. Le Congrès des Etats fédérés de Micronésie espérait que l'Autorité administrante approuverait les termes de l'Accord tels qu'ils avaient été adoptés à l'origine. Certains membres du Congrès des Etats-Unis cherchaient à le modifier d'une façon qui porterait atteinte au degré de souveraineté exercée par la population des Etats fédérés.

74. Les autres questions soulevées au cours de la réunion avaient trait notamment à la possibilité de faire du Territoire sous tutelle un territoire non stratégique ou de déclarer unilatéralement l'indépendance; aux amendements proposés à l'Accord

de libre association considérés comme étant inacceptables du fait qu'ils visaient à modifier l'assise même de l'Accord; et à la nécessité d'obtenir une aide accrue de la part de l'Organisation des Nations Unies, éventuellement dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, afin que cette aide porte sur la recherche et la mise en valeur des ressources marines du Pacifique.

75. A la même réunion, un sénateur a déclaré que l'Autorité administrante s'était bien acquittée de sa tâche en ce qui concernait le progrès sur le plan social, éducatif et politique, mais estimait que le Territoire avait encore besoin d'une aide pour assurer son développement économique.

b) Progrès économique

76. Le premier plan de développement national pour les Etats fédérés de Micronésie portant sur la période de 1985-1989 a été présenté à la Mission au cours d'une réunion qu'elle a tenue avec le Président et ses collaborateurs. Ce plan avait été conçu par le gouvernement et les quatre Etats comme cadre directeur au développement général et moyen de rationaliser les efforts de développement. Il devrait également servir de guide au secteur privé, encourager les investissements étrangers et permettre d'obtenir une assistance internationale et régionale. Il a été préparé en application de l'Accord de libre association, qui stipule que les Etats fédérés de Micronésie doivent présenter un plan officiel de développement économique d'ensemble décrivant l'utilisation, par année, des subventions reçues des Etats-Unis.

77. Lors de cette réunion la Mission a également appris que les Etats fédérés de Micronésie importaient de grandes quantités de conserves de poisson, notamment parce qu'une partie de la population préférerait le goût des sardines japonaises à celui des poissons locaux. Il était prévu de former la population en vue de développer la pêche artisanale au niveau local. Afin d'encourager ce type de pêche, deux entrepôts frigorifiques d'une capacité de 200 tonnes chacun, fournis par le Japon, ont été installés à Pohnpei et Truk.

78. Les Etats fédérés de Micronésie ont formulé l'espoir que l'Autorité administrante changerait sa position sur la question des pêches. Comme les Etats-Unis ne reconnaissent pas de droits exclusifs sur les espèces migratrices, les thoniers américains ont envahi les eaux des Etats fédérés de Micronésie; un incident sérieux s'était produit récemment entre un patrouilleur des Etats fédérés de Micronésie et un bâtiment américain. Le Président estimait qu'un traité multilatéral pourrait servir de base à la réglementation de la pêche dans la région.

79. Le Président a déclaré qu'il faudrait réduire le rôle du gouvernement en tant que principal employeur des Etats fédérés de Micronésie en transférant les travaux publics au secteur privé. Son administration considérait que l'expansion du secteur privé créerait des emplois et renforcerait l'assiette de l'impôt. Elle accueillait donc les investisseurs de tous les pays qui souhaitaient lancer des entreprises communes sous contrôle local. Pour l'instant, à l'exception d'une société de la République de Corée à Kosrae, toutes les sociétés implantées dans les Etats fédérés de Micronésie étaient américaines.

80. Les Etats fédérés de Micronésie, qui font partie du Conseil micronésien du tourisme régional, étaient favorables à une croissance contrôlée du tourisme. La décision finale en la matière appartenait aux Etats, aidés par le gouvernement

national. S'il existait bien des attractions touristiques potentielles à Pohnpei et à Truk, l'aide du gouvernement serait nécessaire pour les mettre en valeur.

81. Les Accords de Saïpan, signés le 5 octobre 1983 par les Présidents des Etats fédérés de Micronésie, des îles Marshall et des Palaos, prévoient une coopération régionale en matière de liaisons aériennes notamment, et les Etats fédérés de Micronésie étaient en train de négocier avec Continental Airlines une nouvelle répartition du capital de la compagnie.

82. Les Etats fédérés de Micronésie donnaient la priorité aux travaux d'entretien, même si de nombreuses constructions étaient trop vieilles pour être réparées. En outre, les gouvernements locaux n'étaient jamais intervenus dans le financement et la planification de l'infrastructure. Les travaux d'entretien restaient par conséquent insuffisants.

83. Lors de sa visite à Palikir, le site proposé pour la nouvelle capitale, la Mission a été informée que l'Autorité administrante avait ouvert un crédit de 14,8 millions de dollars pour cette nouvelle capitale, alors que les Etats fédérés de Micronésie avaient demandé 24 millions. Les travaux devaient commencer le 1er janvier 1986.

c) Progrès de l'enseignement

84. Le Collège communautaire de Micronésie, situé à Pohnpei, dessert l'ensemble du Territoire sous tutelle. La plupart des étudiants sont diplômés des écoles secondaires du Territoire.

85. Le Collège offre des programmes de deux ans en soins infirmiers, gestion de l'entreprise, agriculture et sciences de la mer; un programme de trois ans de formation pédagogique et d'enseignement spécialisé; une préparation à un diplôme de lettres et sciences humaines qui donne accès aux établissements universitaires, de quatre ans; ainsi que des cours d'éducation permanente utiles en Micronésie. Le Collège est membre à part entière de la Western Association of Schools and Colleges, ce qui permet aux étudiants de changer d'établissement sans perdre d'unités de valeur.

86. Les Accords de Saïpan (voir par. 81) préconisaient la création d'un système universitaire unifié qui comprendrait le Collège communautaire de Micronésie, le Collège de formation professionnelle de Micronésie aux Palaos et l'Ecole de soins infirmiers qui devait être transférée de Saïpan aux îles Marshall. En vertu de ces accords, l'aide financière et autre devait être fournie par l'Autorité administrante. La Mission a visité le Collège communautaire de Micronésie le 23 juillet et rencontré son président - l'un des premiers Micronésiens à avoir obtenu un doctorat de philosophie.

87. Environ 450 enseignants suivaient le cours d'été au moment de la visite de la Mission. Pendant l'année scolaire, le nombre d'étudiants variait entre 250 et 300, la plupart d'entre eux venant de Pohnpei. En 1985, il y a eu 107 nouvelles inscriptions. Un nouveau dortoir qui doit permettre l'hébergement de 40 étudiants était en construction.

88. Le Président a informé la Mission qu'il était satisfait des résultats obtenus par les étudiants et les enseignants, compte tenu des contraintes d'ordre

financier. Vingt-cinq pour cent des professeurs n'étaient pas Micronésiens; il y avait notamment un Volontaire des Nations Unies originaire du Ghana. La Mission a également visité le site proposé pour le nouveau campus du Collège de Micronésie à Palikir.

89. Le Congrès des Etats fédérés de Micronésie aide les citoyens à poursuivre leurs études au-delà du secondaire par un système de prêts aux étudiants financés par un fonds autorenouvelable. La Division de l'éducation du Gouvernement des Etats fédérés de Micronésie soutient et coordonne le système d'enseignement des quatre Etats, puisque la Constitution partage les pouvoirs entre le Gouvernement des Etats fédérés de Micronésie et les gouvernements des Etats.

2. Pohnpei

90. L'Etat de Pohnpei, dans les Carolines orientales, est composé de l'île volcanique de Pohnpei et de huit atolls coralliens largement dispersés. Il a une superficie terrestre de 334 km². Par la superficie terrestre, l'île de Pohnpei vient au deuxième rang des îles du Territoire sous tutelle. D'après des estimations faites en 1984, la population totale de l'Etat compte 28 000 habitants au total, dont quelque 5 000 dans la capitale, Kolonia, située dans l'île de Pohnpei. Deux langues sont parlées dans l'Etat : le pohnpéien et, à Kapingamarangi et Nukuoro, un dialecte polynésien occidental.

a) Progrès politique

91. Pohnpei a créé un gouvernement constitutionnel et mis en place un gouverneur, une législature à assemblée unique et un système judiciaire.

92. Le 20 juillet, la Mission de visite est arrivée à Kolonia. Lors d'une grande réunion publique qui a été tenue le lendemain, M. Cruz de l'OPSL-JOOP a informé la Mission que la Commission micronésienne des réparations avait pris des décisions arbitraires sans consulter les intéressés. En outre, il y avait une divergence entre le montant des indemnités accordées et les sommes effectivement versées à la population : ainsi la somme de 8 280 000 dollars avait été payée aux Etats fédérés de Micronésie et 20 000 dollars seulement répartis entre les habitants. Kosrae n'avait reçu que 5 dollars pour les dommages de guerre. M. Cruz a demandé une enquête sur ce qu'il a appelé "l'argent volé".

93. D'autres observations ont été faites lors de la réunion : la majorité de la population de Pohnpei avait voté contre l'Accord parce que celui-ci semblait accorder aux Etats-Unis des droits militaires qui risquaient de l'entraîner dans une prochaine guerre. La population n'avait pas reçu suffisamment d'informations sur l'Accord avant de voter et elle s'était rendu compte par la suite que ni les écoles, ni les conditions de vie, ni l'économie de l'île n'en seraient améliorées. Certains souhaitaient que Pohnpei se sépare des Etats fédérés de Micronésie; l'Accord de tutelle devrait rester en vigueur, Pohnpei n'étant pas en mesure d'assumer son indépendance.

94. Lors d'une réunion avec les chefs élus et traditionnels et les principaux responsables de l'Etat de Pohnpei, le Chief Justice (Président de la Haute Cour) a dit qu'aux termes de l'Accord de tutelle, l'Autorité administrante devait promouvoir le progrès politique, économique, social et culturel du Territoire. Il a demandé à la Mission de noter que l'approvisionnement de Pohnpei en eau et en

électricité était insuffisant. Avec les chefs traditionnels, il a demandé en fonction de quels critères on déciderait de lever l'Accord de tutelle ou de modifier, de toute autre façon, le statut du Territoire.

95. Le Directeur des affaires publiques a précisé que 4 des 11 municipalités avaient adopté des instruments constitutifs officiels et que deux autres allaient le faire prochainement. On espérait que la procédure serait terminée avant 1986.

96. Le Directeur des affaires juridiques a déclaré que la plupart des problèmes de sa juridiction étaient locaux. Les thoniers américains avaient refusé de demander des permis et pêchaient non seulement dans la zone des 200 milles, mais également dans la bande de 12 milles des eaux territoriales.

b) Progrès économique

97. Le Directeur des services communautaires a informé la Mission que, dans le plan quinquennal, les dispositions du Programme de gros travaux d'équipement concernant l'infrastructure étaient appliquées. Il se posait certains problèmes : fuites dans le réseau d'égouts; 18 kilomètres seulement de routes asphaltées; électrification de 20 p. 100 seulement de l'île; et mauvais approvisionnement en eau en dehors de la capitale. (La Mission a pu juger directement du problème de l'eau dans son hôtel.)

98. Le Directeur des ressources et du développement a indiqué que des petits prêts étaient accordés aux agriculteurs, aux pêcheurs et aux chefs d'entreprise et que l'aménagement du réseau routier était essentiel pour le développement global. La route qui fait le tour de l'île était presque terminée (nous avons appris par la suite qu'un propriétaire terrien s'opposait à la construction des derniers 3 kilomètres), ce qui aiderait les paysans dans le transport des cultures de rapport devant être exportées ou substituées aux importations. Pour l'instant, l'agriculture était principalement une agriculture de subsistance. Les ressources marines n'étaient guère exploitées localement : c'étaient surtout des bateaux japonais, américains et autres pays qui pêchaient dans les eaux de Pohnpei. Le gouvernement était le principal employeur à Pohnpei mais l'Etat essayait de passer la main au secteur privé.

99. Le fonctionnaire responsable des îles périphériques a déclaré que la situation y était loin de valoir celle du centre. Il a demandé l'assistance des Nations Unies afin d'améliorer les communications et les transports qui étaient d'une importance vitale : il n'existait qu'un bateau qui ne faisait que 7 noeuds et consommait 190 litres de carburant.

100. Suite à une décision de justice, les terres publiques, utilisées auparavant par le gouvernement de Territoire sous tutelle, étaient restituées à leurs propriétaires d'origine. L'Etat de Pohnpei ne pouvait pas se permettre de louer ces terres.

101. La Mission a appris qu'à Pohnpei, un centre agronomique financé en partie par le Japon, faisait des expériences de culture de légumineuses tropicales. La production de poivre, environ 230 kilogrammes par an, ne suffit pas à la demande des marchés internationaux.

c) Progrès social

102. Le Directeur des services de santé a déclaré à la Mission qu'il y avait eu des améliorations dans son domaine; bien que Pohnpei ait un taux de natalité très élevé (64 p. 100 de sa population est âgée de moins de 18 ans), la situation était comparable à celle de la plupart des pays insulaires en développement.

103. L'hôpital d'Etat de Pohnpei, qui avait un taux d'occupation de 50 p. 100, comptait 5 médecins, 3 agents de santé, 30 infirmières diplômées et 24 aides infirmières. Il y avait une infirmière pour 13 malades. La Mission a estimé que l'hôpital construit 10 ans auparavant était assez bien entretenu, bien qu'elle ait été informée qu'il n'y avait pas de crédit ouvert au budget pour son entretien. L'hôpital recevait 90 p. 100 de ses médicaments des Etats-Unis d'Amérique; certains étaient fournis par le Conseil oecuménique des Eglises. La lèpre, qui avait sévi sous forme d'épidémie au cours des deux années précédentes, était endémique à Pohnpei. La maladie pouvait être stabilisée au moyen de médicaments, ce qui permettait la réintégration des malades dans la société.

104. L'hôpital fournissait des services de vaccination, de soins de santé maternelle et infantile. Vingt-deux dispensaires (y compris quatre dans les autres îles) étaient desservis par l'hôpital; à cause du manque de ressources financières et de personnel, seuls sept dispensaires fonctionnaient à Pohnpei.

105. Pour les jeunes âgés de 18 à 20 ans, le taux de chômage était d'environ 40 p. 100, bien que ce chiffre ne tienne pas compte du fait que ceux qui avaient un mode vie traditionnel ne participaient pas à l'économie monétaire. Soixante pour cent de la population active est employée par le gouvernement dans le cadre de projets financés par le gouvernement.

d) Progrès de l'enseignement

106. Le Directeur par intérim du Département de l'éducation de Pohnpei a informé la Mission que son département était composé entièrement de ressortissants de Pohnpei. Les programmes et l'enseignement avaient été modifiés de façon à inclure des informations locales répondant davantage aux besoins des élèves que le matériel étranger utilisé auparavant. Des fonds alloués par l'Etat de Pohnpei, les Etats fédérés de Micronésie et l'Autorité administrante permettaient aux élèves de poursuivre des études postsecondaires. Quatre-vingt-dix pour cent des établissements scolaires avaient plus de 25 ans et avaient besoin d'une remise en état.

107. Lorsque la Mission a visité l'école secondaire centrale de l'île de Pohnpei, elle a noté que les bâtiments n'étaient pas bien entretenus. Cette école est fréquentée par un millier d'élèves et elle n'est pas assez grande pour absorber le contingent annuel d'élèves qui terminent l'école primaire. La majorité des enseignants sont Micronésiens et la moitié des élèves environ poursuivent des études postsecondaires.

108. Les 39 écoles primaires publiques et les 36 écoles primaires privées de Pohnpei comptent au total 6 680 élèves. En outre, 1 502 élèves fréquentent les quatre écoles secondaires publiques et une école secondaire privée.

3. Kosrae

109. L'Etat de Kosrae, qui est situé dans les îles Carolines orientales, est constitué d'une seule île volcanique du même nom. Avec une superficie de 110 km², l'île est la quatrième, en importance, du Territoire sous tutelle. La population totale, d'après les estimations de 1984, était de 6 500 personnes. La capitale de l'Etat se trouve dans la municipalité de Lelu. Seul le kosraïen, langue apparentée au marshallais, est parlé dans cet Etat.

110. Kosrae est régi par une constitution d'Etat avec un gouverneur élu, une assemblée monocamérale et un système judiciaire.

a) Progrès politique

111. Au cours d'une réunion publique qui s'est tenue le 22 juillet au centre communautaire, un homme affirmant parler au nom d'un grand nombre de personnes âgées a dit que beaucoup de gens ne comprenaient pas très bien l'Accord de libre association. Le groupe qu'il représentait estimait que les dispositions financières de cet accord ne correspondaient pas à ses besoins, puisque l'aide des Etats-Unis d'Amérique allait diminuer tous les cinq ans. Les habitants de Kosrae, qui étaient habitués aux produits alimentaires importés et à un niveau de vie plus élevé, n'étaient pas prêts à accepter de revenir à une économie de subsistance. Maintenant qu'ils étaient mieux informés au sujet de l'Accord, ils avaient décidé de ne pas l'accepter.

112. L'orateur a présenté à la Mission une pétition réunissant quelque 2 500 signatures, demandant l'aide de la Mission pour obtenir que la date d'entrée en vigueur de l'Accord soit repoussée de trois ans afin de préparer la population sur le plan politique et assurer un développement économique de base. L'orateur a fait valoir que la somme prévue dans l'Accord était inférieure au budget du Gouvernement de Kosrae, qui se situait actuellement entre 13 et 15 millions de dollars des Etats-Unis.

113. A la demande du même orateur, environ la moitié des personnes présentes ont approuvé à main levée la demande figurant dans la pétition qui visait à repousser la date d'entrée en vigueur de l'Accord.

114. L'orateur a déclaré que le montant de la somme versée au Gouvernement des Etats fédérés de Micronésie pour être répartie entre les quatre Etats serait de 6 millions de dollars par an pour les cinq années suivantes et de 3 millions pour les cinq autres années.

115. Un autre orateur a affirmé que le référendum ne s'était pas déroulé dans les règles puisque la population ignorait alors les dispositions de l'Accord qui tourneraient à son désavantage; la campagne d'information politique n'avait présenté qu'un seul point de vue. La population espérait que la Mission l'aiderait à obtenir une évaluation objective des dispositions de l'Accord afin de pouvoir se prononcer en connaissance de cause. Après 40 ans d'administration américaine, presque rien n'avait été fait sur l'île et cette situation se prolongerait certainement avec l'Accord. La preuve en était que l'hôpital, qui ne pouvait satisfaire la demande actuelle, ne serait pas agrandi.

116. Au cours d'une réunion avec les dirigeants et les responsables du gouvernement, la Mission a été informée que la réduction progressive des crédits, prévue dans l'Accord, visait à encourager les activités locales productrices de recettes.

117. Ils tenaient à accéder au statut de libre association car cela leur permettrait de gérer leur propre développement; après 15 années de libre association, la génération suivante pourrait décider de son statut. Mais ils étaient préoccupés par les amendements proposés, qui modifieraient considérablement l'Accord. Comme les Etats fédérés de Micronésie l'avaient fait savoir aux Etats-Unis d'Amérique, si l'Accord n'incluait pas d'avantages pour la population, celle-ci ne l'accepterait pas. Ils espéraient que l'on pourrait convaincre le Congrès des Etats-Unis d'Amérique de conserver le texte original. Les dirigeants des Etats fédérés de Micronésie avaient décidé d'organiser un nouveau référendum si le texte de l'Accord adopté par le Congrès était très différent de l'original.

118. Les responsables du gouvernement ont indiqué que le groupe entendu par la Mission au cours de la réunion publique avait mal interprété et mal présenté l'Accord. En outre, M. Cruz avait déclaré à tort devant le Conseil de tutelle, au mois de mai, qu'il parlait au nom du peuple de Kosrae. En juillet 1985, il y avait 2 600 électeurs inscrits à Kosrae : il était donc évident que les 2 520 personnes censées avoir signé la pétition présentée à la réunion publique ne pouvaient pas toutes avoir la qualité d'électeurs.

b) Progrès économique

119. La Mission a été informée que trois hôtels gérés par des entreprises privées avaient ouvert récemment; un projet routier employant 40 à 50 travailleurs philippins était en cours d'exécution; l'agriculture et la pêche étaient bien développées mais il n'y avait pas d'opérations commerciales. Un contrat avait été signé pour le revêtement de la piste d'atterrissage, ce qui permettrait d'établir une liaison aérienne avec les îles Marshall.

c) Progrès social

120. La Mission a visité l'hôpital d'une capacité de 35 lits, qui est propre et bien tenu. Son personnel se compose de quatre médecins (dont un chirurgien) et 25 infirmières. L'hôpital, qui fonctionne habituellement à pleine capacité, a un cabinet et un laboratoire dentaires, un service de consultations externes et une nouvelle ambulance. Les maladies les plus courantes sont l'arthrite, le diabète et les caries dentaires, ces deux dernières étant dues en partie à une grande consommation de sucre. La Mission a été informée que l'hôpital avait besoin d'un groupe électrogène de secours et qu'il y avait de longs retards dans les expéditions de fournitures médicales en provenance des Etats-Unis d'Amérique.

d) Progrès de l'enseignement

121. Le système scolaire de Kosrae comprend cinq écoles primaires, une école secondaire, 112 enseignants et 18 auxiliaires. Il dispense un enseignement à 1 500 élèves du primaire et à 450 élèves du secondaire, l'anglais étant la langue d'enseignement. Les mathématiques, les sciences et les études sociales sont les principales matières enseignées. La scolarité est obligatoire jusqu'à la huitième année d'études et tous les élèves atteignent ce niveau. Ceux qui souhaitent suivre

des études postsecondaires doivent quitter l'île. La Mission a été informée que les diplômés de l'enseignement supérieur qui rentraient à Kosrae avaient du mal à trouver un emploi. Le japonais est enseigné dans les dernières classes de l'école secondaire, qui souhaiterait mettre sur pied un programme d'échange avec une université japonaise pour que cette langue soit enseignée par des Japonais.

122. Outre les matières classiques, l'école secondaire offre une formation professionnelle en menuiserie, agriculture, économie domestique et dans des domaines connexes. La Mission a assisté à un stage pédagogique organisé dans le complexe de l'école centrale, qui lui a semblé bien entretenu et bien conçu. L'école a une cantine qui propose essentiellement des produits alimentaires locaux.

4. Truk

123. L'Etat de Truk est situé à peu près au centre de la longue chaîne, orientée d'est en ouest, des îles Carolines. Il se compose de 15 archipels représentant une superficie totale de 127 km², répartis sur un territoire maritime d'environ 480 kilomètres de large sur 960 kilomètres de long. Truk lui-même est un atoll complexe composé de 14 îles montagneuses d'origine volcanique couvrant une superficie totale de 72 km², entouré d'une barrière de corail qui forme un lagon de plus de 2 000 km². Les îles périphériques de l'Etat sont toutes des îles basses ou des atolls. La population était estimée en 1984 à 42 000 habitants. La capitale est située sur l'île de Moen. La langue parlée dans l'Etat est le trukien.

a) Progrès politique

124. L'Etat de Truk n'a pas encore achevé l'examen de sa constitution. Il dispose d'un gouverneur élu, d'une assemblée à chambre unique et d'un système judiciaire.

125. Au cours d'une réunion avec le Gouverneur adjoint et d'autres responsables, la Mission a été informée qu'une élection au poste de gouverneur était prévue pour mars 1986 et qu'il pourrait être procédé à cette occasion au vote sur la constitution.

126. On a exprimé la crainte qu'un membre permanent du Conseil de sécurité exerce son droit de veto pour empêcher la levée de l'Accord de tutelle.

127. La Mission a été informée que le maintien de la note 3A dans l'Accord de libre association permettrait d'assurer un emploi à quelque 200 personnes, sa suppression ne pouvant en revanche que réduire les possibilités d'emploi, particulièrement dans les îles périphériques.

128. Lors d'une réunion avec les membres de l'assemblée de l'Etat, ces derniers se sont dits préoccupés par les amendements qu'on envisagerait d'apporter à l'Accord de libre association et qui semblaient léser la souveraineté de la Fédération, l'adoption de tels amendements pouvant nécessiter un nouveau référendum. On a également demandé pourquoi la Mission de visite ne comprenait pas des représentants d'autres membres du Conseil de tutelle.

129. Au cours d'une réunion publique, tenue à Moen, la Mission a été informée que le partage des responsabilités entre les pouvoirs locaux et le pouvoir central n'était de toute évidence pas clairement défini et qu'il existait des cas de chevauchement de compétences. Un orateur a demandé l'assistance de l'Organisation

des Nations Unies pour empêcher que des amendements soient apportés à l'Accord de libre association.

130. Lors d'une réunion publique tenue à Dublon, île de 2 000 habitants environ, située dans le lagon de Truk, des orateurs se sont dits préoccupés par les amendements que l'on envisagerait d'apporter à l'Accord, en particulier ceux relatifs à la zone économique exclusive des 200 milles. Cette question revêtait une grande importance pour les habitants de Dublon, qui se préparaient à exploiter leurs ressources maritimes en créant un complexe de pêcheries.

b) Progrès économique

131. Sur le plan économique, on s'efforce de créer une économie où le secteur privé jouerait le rôle dominant actuellement rempli par les pouvoirs publics. L'industrie touristique est principalement axée sur la plongée dans le lagon de Truk, qui recèle la plus forte concentration d'épaves du monde. Deux hôtels, deux magasins de matériel de plongée, deux sociétés de location de voitures et deux organisateurs d'excursions sont à la disposition des 6 000 touristes qui visitent l'Etat chaque année.

132. La Mission a été informée que les problèmes d'approvisionnement en eau - limité à deux heures par jour - étaient dus à l'insuffisance et au mauvais entretien des puits ainsi qu'à la vétusté des canalisations et à la déperdition d'eau qui en résulte. Pourtant le système d'égouts utilisait de l'eau douce et non de l'eau de mer. L'épidémie de choléra avait été due uniquement à la pauvreté des infrastructures.

133. L'usine de réfrigération installée depuis un an servait aux pêcheurs locaux - au nombre de trois au moment de la visite de la Mission - à entreposer (au taux de trois cents la livre) les prises qu'ils vendaient ensuite sur le marché local. Seules des entreprises privées procédaient à des exportations.

134. Lors d'une réunion publique organisée dans le village de Faisan, sur l'île de Tol (lagon de Truk) - qui a une population de 7 000 habitants, avec 3 000 habitants sur les îles voisines - le Magistrate a indiqué que la population ne s'estimait pas suffisamment prête pour l'autonomie en raison du manque d'eau, d'égouts et d'autres installations; l'école secondaire (250 élèves), construite six années auparavant seulement, se détériorait déjà et, tout comme l'école primaire (300 élèves) et le dispensaire, n'était pas convenablement entretenue. (La Mission peut confirmer cet état de choses, bien qu'elle estime que les villageois pourraient eux-mêmes faire plus pour entretenir ces édifices.) Une équipe d'action civique s'était rendue deux années auparavant à Tol mais n'avait pu achever qu'un tronçon d'un kilomètre et demi de la route circulaire de quelque six kilomètres qu'elle devait construire pour favoriser le développement économique de l'île. Cette dernière n'avait par ailleurs pas d'officier de police.

135. Lorsque la Mission s'est rendue à Dublon, elle a constaté que la production locale de fruits et de tubercules, complétée par les porcs et poulets élevés sur place, constituait la principale source d'alimentation (bien que la population achète encore des oeufs à l'étranger). La Mission a été informée que la pêche était plus difficile depuis quelques années et que les jeunes préféraient de plus en plus la viande.

c) Progrès social

136. On considère que sur un total de 42 000 habitants, la population active compte 10 200 personnes environ. Vingt pour cent de ces dernières sont employées par le gouvernement et 18 p. 100 par le secteur privé, le reste exerçant des activités de subsistance.

137. Lors de ses entretiens avec le Gouverneur adjoint et d'autres responsables, la Mission a été informée que nombre de bourses offertes par l'Organisation des Nations Unies exigeaient une connaissance du français, du russe, etc.; la formation linguistique préalable prévue dans ce cas était peu commode pour un enseignement technique de courte durée.

138. Le Chef de la police a indiqué que l'Etat n'était pas équipé pour lutter contre la criminalité organisée (originaires du Japon par exemple) qui pourrait conduire au renversement du gouvernement. Un autre responsable a estimé que l'aiguillage des malades était par trop coûteux : plus d'un million de dollars avaient été dépensés à cette fin depuis 1983.

139. Selon les responsables avec lesquels la Mission s'est entretenue, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ou un autre organisme des Nations Unies devrait ouvrir un bureau régional en Micronésie. (La Mission verrait avec bienveillance une telle initiative, tout en ayant conscience des difficultés financières que cela poserait.) Une équipe du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) s'était rendue à Truk deux années auparavant, ce qui avait permis le lancement d'un programme de planification de la famille.

140. L'hôpital construit six années auparavant, qui ne semblait pas bien géré ni entretenu, dispose de 125 lits et ses services de consultations externes traitent 200 à 300 personnes par jour. La grippe était le principal motif de consultation et aucun cas de choléra n'avait été signalé depuis un an. L'approvisionnement en médicaments, en provenance d'Hawaï ou d'autres Etats des Etats-Unis, était irrégulier. L'hôpital, dont le personnel médical comprend cinq médecins (dont un Micronésien) et cinq agents de santé, dispose d'une génératrice de secours, d'une chambre de décompression et de cinq autoclaves, dont trois étaient en panne.

141. Au cours de sa visite à Dublon, la Mission a été informée que l'île disposait de six dispensaires, qui connaissaient régulièrement des pénuries de fournitures médicales dues selon certains aux mauvaises procédures d'achat adoptées de l'Etat de Truk.

142. Au cours de sa visite à Tol, où les dispensaires sont dispersés dans toute l'île, la Mission a appris que ces dispensaires manquaient de matériel et de médicaments, en particulier pour les urgences. Les habitants avaient besoin d'une unité médicale plus importante et mieux équipée. La Mission a effectivement constaté que le dispensaire de Chukianu, à quelques kilomètres de Faisan, n'avait pas l'eau courante - il ne disposait que d'installations minimales et de peu de médicaments.

143. Toujours à Tol, la Mission a appris qu'il n'y avait pas eu de relevé cadastral, ce qui, en l'absence d'un cadastre central, avait entraîné de nombreux litiges.

144. Il existe cinq équipes d'action civique en Micronésie (une dans chaque Etat fédéré et une aux Palaos) effectuant des services de huit mois environ. Le contingent de Truk comprend 13 techniciens de l'armée de l'air des Etats-Unis qui assurent la formation à plein temps de six Trukiens. En fin de projet, les stagiaires forment d'autres personnes. Un projet de construction de routes est en cours d'exécution à Fefan; d'autres sont prévus à Tol et Dublon. Outre l'enseignement des méthodes de construction, l'équipe fournit un appui médical et une formation à la manipulation, à l'entretien et à la réparation du matériel.

d) Progrès de l'enseignement

145. Outre 65 écoles primaires situées sur 40 îles de l'Etat de Truk, on compte une école du second cycle du secondaire et cinq écoles du premier cycle du secondaire gérées par l'Etat. On compte également cinq écoles primaires privées et une école secondaire privée agréée.

5. Yap

146. L'Etat de Yap, dans les îles Carolines occidentales, comprend le groupe des îles de Yap, où est située Colonia, capitale de l'Etat, et 15 autres îles et atolls situés à l'est des îles principales, dans une zone de 1 120 km de long sur 257 km de large. La superficie de Yap même est de 100 km² et la superficie totale des îles périphériques, de 18 km². D'après les estimations de 1984, la population est de 9 000 habitants, dont près de 3 000 vivent dans les îles périphériques. Deux langues sont parlées à Yap : le yapien, avec des variations dialectales, et l'ulithi-woleai.

a) Progrès politique

147. D'après la Constitution de l'Etat, Yap a un gouverneur élu, un gouverneur adjoint, une assemblée à chambre unique et un système judiciaire. Yap a deux conseils de chefs : l'un pour Yap proprement dite et l'autre pour les îles périphériques.

148. Le gouvernement a soumis à la Mission de visite, dès son arrivée, un document où il faisait part de sa préoccupation à propos des amendements proposés à l'Accord de libre association, lequel avait été approuvé par les Etats fédérés de Micronésie lors d'un référendum sur l'autodétermination dont le déroulement avait été observé par l'Organisation des Nations Unies 3/. L'Accord avait été approuvé par 95 p. 100 de la population, mais si le Congrès des Etats-Unis décidait d'apporter des amendements substantiels à ce document, il faudrait procéder à un nouveau référendum. Les dirigeants de Yap ne pouvaient bien entendu pas préjuger du résultat des délibérations du Congrès, mais ils étaient pratiquement sûrs que l'équité et le bon sens prévaudraient. La Mission devait comprendre que le résultat d'un nouveau scrutin sur cette question pouvait aller dans un sens comme dans l'autre et les dirigeants de Yap étaient prêts à assumer ce résultat, quel qu'il soit.

149. Lors des entretiens que la Mission a eus le 30 juillet avec le Gouverneur et ses collaborateurs, ainsi qu'avec les membres de l'Assemblée et des deux Conseils de chefs, le Procureur général s'est enquis de la position qu'adopterait l'Organisation des Nations Unies lorsque l'Accord de libre association serait soumis au Conseil de tutelle. Plusieurs autres questions ont été posées sur le

Processus de levée de l'Accord de tutelle par l'Organisation des Nations Unies, sur l'éventualité d'un veto et sur les possibilités qui resteraient aux Etats fédérés de Micronésie au cas où l'Accord de libre association ferait l'objet d'un veto au Conseil de sécurité. Le Gouverneur adjoint a demandé si des cas de levée partielle d'un Accord de tutelle s'étaient déjà produits.

150. Le 30 juillet, la Mission a également noté, à Ulithi, les graves préoccupations de certains quant aux amendements proposés à l'Accord de libre association, qui pourraient être contraires aux intérêts de la population.

b) Progrès économique

151. Dans le rapport susmentionné, le Gouvernement de Yap a demandé à l'Organisation des Nations Unies de lui fournir une assistance technique pendant la période postérieure à la tutelle. Il bénéficiait déjà d'une assistance technique du PNUD et d'autres organismes des Nations Unies. Cinq volontaires des Nations Unies en poste à Yap apportaient leur concours dans les domaines de l'agriculture, de la petite industrie et de la santé. Cette assistance était essentielle pour Yap qui n'aurait pu se doter de personnel national qualifié dans des domaines hautement spécialisés pour satisfaire ses besoins à court terme. D'autre part, le budget de fonctionnement de Yap ne devait pas augmenter dans le cadre de l'Accord de libre association, alors qu'on pouvait tabler sur un accroissement de sa population et de ses dépenses.

152. La Mission a appris que 60 p. 100 de la population avait moins de 25 ans et 55 p. 100 moins de 16 ans. L'émigration vers les Etats-Unis et ses territoires, rendue possible après l'entrée en vigueur de l'Accord, devait réduire le chômage. L'Autorité administrante avait mis en place un système politique sain à Yap, mais le territoire restait encore très dépendant sur le plan économique. C'est la raison pour laquelle la population souhaitait l'Accord de libre association. Quarante pour cent du budget seraient consacrés à l'amélioration de l'infrastructure; des fonds seraient également affectés à l'expansion du secteur privé. Il a été demandé à la Mission si Yap pouvait bénéficier de financements de l'Organisation des Nations Unies et de la Banque mondiale sans être membre de l'ONU.

153. Certains projets du plan quinquennal (1983-1987) étaient terminés; d'autres étaient toujours en cours et certains avaient été retardés par manque de fonds. On établissait actuellement des plans en prévision des fonds qui seraient mis à disposition en vertu de l'Accord.

154. A Ulithi, la Mission a appris que du matériel lourd avait été demandé pour briser les revêtements durs, renforcés à l'aide de coraux, posés par les Etats-Unis à la fin de la seconde guerre mondiale. Les autorités yapiennes n'avaient jamais reçu du Japon les deux machines conçues à cet effet pour les îles périphériques. Elles estimaient que le Gouvernement japonais devait également leur fournir du matériel pour régénérer les terres de culture de l'île de Fais, où les Japonais avaient exploité le phosphate pendant de nombreuses années. Elles souhaitaient également qu'une équipe d'action civique soit envoyée dans leurs îles. Elles se sont plaintes de n'avoir pas reçu les fonds alloués aux Etats fédérés de Micronésie pour le développement des îles périphériques.

155. Lorsque la Mission s'est rendue à la centrale électrique de Yap le 29 juillet, elle a trouvé trois des quatre générateurs en état de fonctionnement.

Le Salomonien responsable de la centrale a déclaré qu'on attendait des pièces détachées en provenance des Etats-Unis, ainsi que deux nouveaux générateurs d'une puissance totale de 8 000 kWh (contre 2 900 kWh actuellement).

156. La centrale électrique d'Ulithi comprend deux générateurs relativement neufs financés par l'Autorité administrante et un troisième générateur d'appoint qui date de l'après-guerre, toujours en état de fonctionnement malgré l'usure. La centrale fonctionne grâce à des techniciens locaux formés à Guam.

157. Le marché de Colonia a été ouvert par le gouvernement il y a 10 ans afin de promouvoir la pêche locale. Lorsque la Mission a effectué une visite du marché le 29 juillet, il était loué à une compagnie privée. Les pêcheurs entreposent les produits de leur pêche destinés à la vente dans la chambre frigorifique, qui permet aussi la production de glace. Le marché permet également d'assurer les réparations et la construction de bateaux et la fourniture de carburant.

158. Le patrouilleur des Etats fédérés de Micronésie, l'Arctic, était ancré le long du débarcadère construit il y a trois ans en bordure du marché. La Mission a été informée que Yap avait saisi trois bateaux de pêche taiwanais et un japonais. Le patrouilleur, qui avait cinq membres d'équipage et un capitaine, opérait dans une zone de plus de 2,6 millions de km². La plupart des bateaux de pêche étrangers provenaient de Taïwan, de la République de Corée, du Japon, des Etats-Unis, du Mexique, des Philippines et de l'Union soviétique. Le grand entrepôt avait été loué à une société privée pour 20 ans dans le cadre de la politique de "privatisation" du gouvernement. Il contenait les 725 tonnes métriques de coprah qui étaient exportées chaque année et dont la production et la manutention occupaient 50 personnes. Cette société privée produisait également de l'acétylène et de l'oxygène destinés à être exportés vers le reste des Etats fédérés de Micronésie.

159. Les responsables du village de Falalop (Ulithi) ont déclaré que le recyclage et l'entretien étaient essentiels pour assurer les services publics à Ulithi : ils avaient accepté un certain nombre de véhicules et de machines de "rebut" rejetés par des particuliers ou des organismes du centre et avaient fait de leur mieux pour les remettre en état; ils avaient pu maintenir le générateur électrique initial en état de fonctionnement grâce à un entretien méticuleux.

c) Progrès social

160. Le chômage constituait un problème à Yap, le secteur privé n'étant pas suffisamment développé pour absorber les sans-emploi. Le gouvernement n'était pas non plus en mesure d'embaucher toute la main-d'oeuvre disponible.

161. A la prison de Yap, que la Mission a visitée le 29 juillet, huit marins japonais, membres de l'équipage du bateau de pêche japonais saisi, étaient détenus en attendant la conclusion des négociations. Les forces de police de Yap comptent 50 hommes.

162. A Ulithi, la Mission a visité une réalisation intéressante et louable, qui pourrait être reproduite ailleurs. Des villageois avaient construit un certain nombre de maisons en béton grâce aux prêts octroyés par l'Administration fédérale du logement (Federal Housing Administration, FHA), d'un montant moyen de 2 500 dollars, qui ne permettaient cependant d'acheter que les matériaux de

construction importés; les matériaux de base, tels que le gravier et le sable, ainsi que la main-d'oeuvre, étaient offerts par la collectivité. Des villageois aidaient des familles à construire leur logement dans l'espoir de bénéficier ultérieurement de la même assistance. Ils effectuaient la quasi-totalité de la construction manuellement et avaient acquis suffisamment d'expérience pour bâtir des maisons avec peu ou pas d'assistance technique. On procédait de façon analogue pour les édifices communautaires tels que la nouvelle maison des femmes.

163. A Ulithi, le Head Start Programme permet de fournir le petit déjeuner et le déjeuner aux enfants d'âge préscolaire et de leur dispenser une instruction élémentaire. Il se déroule dans un bâtiment propre, ouvert, où la Mission a pu assister à la réalisation de certaines activités du programme, telles que la préparation des aliments. Le directeur du programme a précisé que le financement du programme était assuré pendant trois ans, dans le cadre de l'accord; après cette période, il y avait fort à craindre que le programme soit supprimé.

164. Lors de sa visite du Yap Memorial Hospital le 29 juillet, la Mission a été informée des problèmes que posait l'approvisionnement en médicaments, dont les stocks étaient insuffisants : ainsi, la pharmacie n'était pas en mesure de satisfaire toutes les demandes des dispensaires des îles périphériques. Il fallait compter un délai de trois à quatre semaines pour recevoir les envois du Gouvernement des Etats fédérés de Micronésie, de Guam ou d'Honolulu, mais un arrangement officieux avec les Palaos permettait d'obtenir les médicaments en cas d'urgence.

165. Les 6 dispensaires de Yap et les 15 autres installés dans les îles périphériques étaient dotés d'assistants médicaux ou d'aides sanitaires. L'orientation des malades vers un centre de traitement était coordonnée par Guam, Honolulu ou San Francisco.

166. Il y avait deux médecins américains, un philippin et un japonais; quatre assistants médicaux; 38 infirmières dont une agréée, et un technicien de laboratoire. Cinq cents personnes par an bénéficiaient des activités de planification de la famille. La lèpre était endémique à Yap, mais elle n'était pas considérée comme un problème. Les principaux soins dispensés concernaient les infections, les traumatismes, les accouchements (compte tenu du taux de natalité élevé), les gastro-entérites et les méningites. Le matériel de diagnostic était insuffisant.

167. La Mission a pu constater qu'il existait trois cabinets dentaires, l'un étant dépourvu de fauteuil. Les seuls problèmes d'entretien provenaient du manque de fonds. Un ressortissant de la République de Corée était chargé de l'entretien. Il y avait deux réserves bien approvisionnées, un générateur et un générateur d'appoint. Les salles, subdivisées en compartiments à quatre lits, pouvaient accueillir plus de 40 malades hospitalisés, bien que le taux d'occupation journalier habituel fût d'environ 25. Il y avait une salle à huit lits pour les cas fortuits de tuberculose qui se produisaient lorsque des patients interrompaient leur médication. L'hôpital contribuait également à améliorer la santé publique et était chargé de l'inspection sanitaire des aliments servis dans les restaurants.

168. Au dispensaire de Falalop, la Mission a été informée que chaque île d'Ulithi disposait d'un assistant médical et recevait la visite de deux officiers de santé. Les fournitures médicales à ce dispensaire, qui comptait deux lits (au lieu des

cing jugés nécessaires par l'officier de santé), étaient très insuffisantes; la plupart des médicaments ne provenaient pas de Yap - et lorsque c'était le cas, ils étaient souvent périmés - mais bien de la marine américaine. L'officier de santé a déclaré qu'il éprouvait de grandes difficultés pour s'approvisionner à Yap, bien que le Gouvernement yapien disposât, à son avis, de stocks importants. En l'occurrence, il manquait d'antibiotiques, qui avaient été commandés le 1er juillet et n'avaient pas encore été livrés. Le réfrigérateur du dispensaire était hors d'usage et le laboratoire ne disposait que du matériel le plus rudimentaire. Le bâtiment semblait délabré, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

169. Un bâtiment moderne, robuste, abrite le centre de consultations dentaires d'Ulithi, équipé d'un fauteuil et d'un laboratoire. Le centre dispose normalement d'une infirmière et d'un dentiste qui traitent jusqu'à 200 patients par mois.

d) Progrès de l'enseignement

170. A la lecture du document mentionné au paragraphe 148 ci-dessus et au cours de l'entretien qu'elle a eu avec le Gouverneur et ses collaborateurs le 30 juillet, la Mission a appris que le Micronesian Occupational College de Palaos dispensait des cours techniques très poussés centrés sur les tâches policières, l'agriculture, la pêche et l'étude du milieu marin, qui convenaient aux étudiants de Yap même mais qui ne répondaient pas nécessairement aux besoins des habitants des îles périphériques. Les responsables locaux ont reconnu toutefois qu'ils n'en faisaient pas tout l'usage souhaitable.

171. Plusieurs étudiants yapiens avaient obtenu leur diplôme de médecine à l'Université de Papouasie-Nouvelle-Guinée grâce à des bourses offertes par le Gouvernement australien. Le Bureau du Pacifique sud pour la coopération économique assurait également une formation en télécommunications à Fidji. Yap était en compétition avec les Palaos et les îles Marshall pour l'octroi des bourses et la répartition des places limitées dans les institutions régionales de formation. On avait dès lors décidé d'assurer la formation d'étudiants à l'étranger et les candidats suivaient une préparation leur permettant de satisfaire aux conditions d'admission dans les institutions étrangères dispensant une formation dans les spécialités qui intéressaient Yap.

172. Dans le passé, l'Autorité administrante n'avait pas encouragé la fréquentation des institutions régionales. En vertu de l'Accord, certaines bourses d'études pourraient être supprimées, mais les étudiants pourraient occuper un emploi tout en suivant des cours aux Etats-Unis. Dans le passé, les diplômés des institutions américaines jouissaient d'un certain prestige et non les titulaires de diplômes obtenus en Papouasie-Nouvelle-Guinée et à Fidji.

173. A l'école secondaire de Yap, qui compte 311 élèves, on a fait part à la Mission des problèmes que posait l'entretien, faute de fonds, du bâtiment construit il y a 15 ans. Yap compte 27 écoles primaires publiques (dont 15 situées dans les îles périphériques) et une école primaire privée qui accueille plus de 2 000 élèves. Yap a au total 200 enseignants, dont 20 employés par l'école privée.

174. L'école secondaire de Falalop, visitée par la Mission le 30 juillet, compte quelque 200 élèves. Elle avait besoin de réparations, qui pourraient être effectuées par des jeunes engagés localement au titre du programme d'action civique pour Yap, mais les autorités locales manquaient de fonds pour l'achat des matériaux nécessaires.

C. Iles Mariannes septentrionales

1. Généralités

175. Les îles Mariannes septentrionales sont composées de 16 îles, dont un groupe de trois petites îles portant le nom collectif de Maug. La superficie terrestre totale des îles est de 479 km² environ, dont les deux tiers sont constitués par les trois îles principales, Saïpan (où se trouve la capitale), Tinian, et Rota. Seules ces trois îles, ainsi que celles d'Alamagnan, d'Agrithan et de Pagan plus au nord sont habitées. Selon le recensement de 1984, la population était de 19 365 habitants.

176. Il y a deux communautés principales dans les îles Mariannes septentrionales : les Chamorros, descendants de la population aborigène des Mariannes, qui représentent approximativement les trois quarts de la population, et les Caroliniens, descendants de personnes originaires des Carolines orientales qui ont émigré au cours du XIXe siècle. Le Chamorro est la langue parlée dans tout l'archipel.

177. Sur le plan économique, les îles Mariannes septentrionales sont de loin les plus développées de tout le Territoire sous tutelle. Elles jouissent d'un afflux massif de touristes (japonais surtout) et elles ont créé des usines de confection dont les produits sont exportés aux Etats-Unis. Les infrastructures de Saïpan, de Tinian et de Rota sont solidement établies. Ces îles reçoivent une subvention directe de l'Autorité administrante en vertu du Pacte 4/.

a) Progrès politique

178. En 1975, le peuple des îles Mariannes septentrionales a décidé par un vote de devenir un commonwealth des Etats-Unis. A l'expiration de l'Accord de tutelle, leurs habitants deviendront des citoyens des Etats-Unis à part entière.

179. Le Gouvernement des îles Mariannes septentrionales comprend un gouverneur élu, un gouverneur adjoint, une législature bicamérale et un système judiciaire.

180. Lors d'une réunion tenue avec le Gouverneur et d'autres hauts fonctionnaires le 26 juillet, ceux-ci ont exprimé le souhait unanime que l'Accord de tutelle soit levé dans les meilleurs délais. Ils se sont enquis de la position qu'adopterait le Conseil de tutelle sur une levée partielle car ils craignaient que la tutelle ne fût maintenue indéfiniment si le Conseil rejetait cette possibilité; ils ont demandé s'il fallait s'attendre à un veto du Conseil de sécurité et si, au cas où les Etats non alignés et les pays de la région du Pacifique appuieraient la levée de l'Accord, leurs vues étaient susceptibles d'influencer le Conseil. Ils ont aussi souhaité savoir sur quels critères le Conseil se fonderait lors de l'examen de cette question.

181. S'agissant des relations extérieures, les représentants officiels ont expliqué que les îles Mariannes septentrionales entretenaient des relations économiques et sociales avec d'autres régions de la Micronésie. Ils rencontraient d'autres dirigeants du Pacifique dans le cadre de la Commission du Pacifique sud (CPS), dont ils étaient membres. Les Japonais avaient établi un consulat à Saïpan; les îles Mariannes septentrionales n'étaient représentées au Japon que par l'office de tourisme de Tokyo. Des négociations étaient en cours pour établir des offices analogues à Hong-kong et Taïpeh.

182. A la même séance, le Conseiller juridique a répondu à une question concernant le problème des droits fonciers soulevé par Mlle Jovita Nabors à la 52ème séance du Conseil de tutelle en mai 1985 (voir T/PV.1586). Il a expliqué qu'en vertu du Pacte, le Gouvernement des îles Mariannes septentrionales était tenu d'obtenir un titre de propriété sur certaines terres, principalement à Tinian, et de les louer aux Etats-Unis à des fins militaires. La plupart des propriétaires fonciers avaient accepté un règlement en espèces ou d'autres terres situées ailleurs mais un petit nombre d'entre eux, notamment Mlle Nabors - dont le titre de propriété semble récent - avaient refusé en arguant du fait que cet arrangement était contraire à l'Accord de tutelle.

183. Lors d'une rencontre avec les membres de la législature des îles Mariannes septentrionales réunis en séance plénière des deux chambres, les principaux points suivants se sont dégagés : désir unanime d'une levée immédiate et, si nécessaire, partielle de l'Accord de tutelle et mécontentement devant les problèmes économiques, sociaux et personnels que le retard apporté à cette levée engendrait; procédures de levée requises par l'Organisation des Nations Unies; possibilité d'un veto du Conseil de sécurité; absence d'un représentant de l'Union soviétique dans la Mission de visite; allégation selon laquelle les Etats-Unis ne s'étaient pas acquittés des obligations qui leur incombaient en vertu de l'Accord de tutelle - par exemple, alors qu'on exportait des denrées alimentaires à l'époque du Mandat japonais, celles-ci étaient aujourd'hui largement importées (la Mission a estimé que des facteurs autres que la politique de l'Autorité administrante avaient pu être à l'origine de cette évolution particulière).

184. Lors d'un déjeuner à la Chambre de commerce de Saïpan, le Vice-Président de la Chambre a noté que la Constitution des îles Mariannes septentrionales avait été approuvée en 1977. On s'était attendu à ce que l'Accord de tutelle fût levé en 1981, mais les îles Mariannes septentrionales ne savaient toujours pas quand cette levée prendrait effet. Or, de nombreuses questions concernant leurs droits s'étaient posées au cours de la période de transition. Depuis l'adoption de la Constitution, les îles avaient connu une croissance considérable fondée en partie sur des fonds fournis par l'Autorité administrante. Il était grand temps maintenant pour elles d'assumer pleinement le statut qui leur était conféré par le Pacte. Les objectifs de l'Accord de tutelle avaient été atteints dans les îles Mariannes septentrionales et la tutelle avait perdu toute utilité; leurs habitants se féliciteraient donc d'une abrogation partielle de l'Accord si cela était possible.

185. D'autres intervenants ont exprimé des vues analogues, mettant en particulier l'accent sur leur désir pressant de devenir un commonwealth et sur le fait qu'ils ne comprenaient pas pourquoi l'Organisation des Nations Unies (sic) les empêchait d'atteindre l'étape finale du processus.

186. Le 27 juillet, la Mission s'est rendue à Rota (1 300 habitants). Elle a été accueillie par le maire qui semblait être totalement maître de la situation. Ce dernier a dit que la population de Rota était satisfaite de la décision prise par les îles Mariannes septentrionales d'accepter le statut de commonwealth et qu'elle souhaitait que l'union avec les Etats-Unis soit réalisée le plus tôt possible. Il a de nouveau plaidé, comme il l'avait déjà fait devant la Mission de visite de 1980 5/, pour qu'il soit demandé au Gouvernement japonais de réparer les dommages causés par l'exploitation des phosphates dans les hauteurs de Rota au cours du Mandat japonais.

187. Sur la base de ces entretiens et de l'examen de la situation dans les îles Mariannes septentrionales, la Mission peut affirmer que leurs dirigeants et leurs citoyens sont désireux d'acquiescer le statut de commonwealth et prêts à l'assumer. Ils estiment qu'ils ne peuvent attendre indéfiniment que les autres Micronésiens surmontent leurs divergences avec les Etats-Unis et accueillerait donc favorablement une levée partielle de l'Accord de tutelle dès que possible. Ils ont fait part avec force à la Mission de l'impatience et de la frustration qu'ils ressentent d'avoir dû subir pendant si longtemps un statut provisoire bancal et de ne toujours pas savoir quand il prendra fin.

b) Progrès économique

188. Les îles Mariannes septentrionales ont une économie et une infrastructure relativement bien développées qui ont impressionné favorablement la Mission. Le principal secteur est le tourisme, qui bénéficie de la situation géographique des îles et de liaisons aériennes directes avec le Japon. D'après le Gouverneur, Saïpan possède 1 000 chambres d'hôtels accueillant 11 000 visiteurs par mois, pour la plupart japonais. L'interdiction des vols de la compagnie South Pacific Islands Airways (SPIA) et sa faillite ont eu des conséquences néfastes sur la desserte de la ligne aérienne Honolulu/Guam/Saïpan dont Air Micronesia a ainsi acquis le monopole. (La Mission a noté tout au long de son voyage que ce monopole s'était traduit par des tarifs élevés et une faible qualité des services.)

189. La Mission a appris que la pratique répandue des forfaits prépayés au Japon réduisait l'apport des fonds injectés par le tourisme dans l'économie locale.

190. Bien qu'il y ait toujours des coupures occasionnelles de la distribution d'eau, il semble qu'il y ait eu une amélioration générale de ce service depuis la dernière mission de visite. Le Gouverneur a expliqué qu'il était difficile pour le service des eaux de faire face à l'augmentation du nombre de touristes; les conduites dataient de la dernière guerre et devaient être remplacées. Le dessalement était une solution trop onéreuse. Le niveau des précipitations à Saïpan était de 22 000 millimètres par an et des réservoirs de captage étaient utilisés pour fournir de l'eau potable.

191. Durant les 18 derniers mois, trois usines assemblant des pans de pullovers tricotés en Asie de l'Est ont été installées à Saïpan. Ces usines ont été établies pour tirer avantage du programme Headnote 3A, dont les dispositions permettent d'importer en franchise aux Etats-Unis certaines marchandises assemblées dans les territoires des Etats-Unis. D'après le Conseiller juridique près le Gouvernement des îles Mariannes septentrionales, le Congrès des Etats-Unis a récemment pris des mesures pour éliminer la disposition Headnote 3A et placer les territoires sous le système de quotas applicable aux pays étrangers. En raison de l'éloignement des îles Mariannes septentrionales et d'un salaire minimal de 2,15 dollars l'heure, ce qui est élevé par rapport aux normes régionales, les propriétaires d'usine considèrent la disposition Headnote 3A comme la seule base raisonnable de fonctionnement des industries légères dans ces îles.

192. La Mission a visité l'une des usines de pullovers le 27 juillet. Le directeur de cette usine a dit qu'il espérait ardemment que le Congrès rétablirait la disposition Headnote 3A au bénéfice des îles Mariannes septentrionales, car seule la moitié de la production de l'usine pourrait être expédiée aux Etats-Unis en vertu du système de quotas. Dans l'intervalle, il examinait la possibilité d'exporter des pullovers vers les pays de la Communauté économique européenne (CEE).

193. Le directeur a précisé que sa société acquittait auprès du gouvernement un impôt sur les sociétés et une taxe à l'exportation de 3 p. 100 ainsi que des impôts fédéraux sur les entreprises. Environ un tiers du personnel était originaire des îles Mariannes; le reste venait d'Asie orientale. Il aurait aimé embaucher plus de main-d'oeuvre locale mais il avait des difficultés à trouver des employés acceptant de travailler au rythme requis. La Mission a considéré que cette situation reflétait une tendance à abandonner les travaux manuels aux travailleurs étrangers dans tout le Territoire.

194. La Mission a également visité le marché de la coopérative des agriculteurs, organisation à but non lucratif gérée par ses propres membres et qui occupe un bâtiment fourni par le gouvernement. Les agriculteurs apportent leurs produits au marché et obtiennent un prix leur garantissant un profit; ils peuvent aussi acheter des produits d'affouragement et des engrais au magasin du marché. Les pertes de la coopérative dues aux excédents de fruits et de légumes sont compensées par les recettes provenant des produits plus rentables. Le chiffre d'affaires annuel brut est d'environ 800 000 dollars et il est en augmentation. La gérante du marché a dit que tous ses employés étaient des gens du pays et a affirmé que s'ils étaient bien payés et bien traités, ils faisaient du bon travail.

195. La Mission estime que l'exemple du marché de la coopérative d'agriculteurs devrait être encouragé et que des efforts devraient être faits pour convaincre les hôteliers et restaurateurs d'acheter les produits locaux.

196. Sur l'île de Rota, la Mission a appris que le port, qui était en cours d'agrandissement, était visité trois fois par semaine par des navettes venant de Saïpan et de Guam. Environ 5,6 km de routes asphaltées avaient été construits en 1982 et 10,5 autres étaient en construction. La distribution d'eau était généralement satisfaisante, bien que les conduites d'eau aient été en réparation, de même que le générateur électrique, lors de la visite de la Mission. L'électricité est normalement fournie 24 heures sur 24.

197. Rota possède 2 000 têtes de bétail et est autosuffisante en poisson, boeuf, fruits et légumes; elle possède aussi sa propre boulangerie.

198. La Mission, qui a visité deux hôtels touristiques de Rota, a appris que 12 000 touristes se rendaient dans l'île chaque année. La plupart d'entre eux ayant des forfaits prépayés au Japon, Rota ne recevait que de faibles quantités de devises étrangères.

c) Progrès social

199. La Mission a visité un grand ensemble de 300 logements sociaux construits à Saïpan par la société japonaise Sumitomo et financés par Federal Home Mortgage Association et le Programme d'amélioration de l'infrastructure.

200. L'hôpital Dr Torres, ouvert par la Marine américaine en 1962, comporte dans ses divers services 64 lits. En outre, Saïpan dispose de plusieurs dispensaires et services d'ophtalmologie et de soins dentaires. Saïpan compte 15 médecins, (sept praticiens et huit assistants diplômés). Il y a un docteur à l'hôpital jour et nuit et un chirurgien 14 heures par jour. L'hôpital compte 87 infirmières (salaire annuel moyen 12 000 dollars), qui pour la plupart ont été formées aux Etats-Unis et viennent d'autres pays. (L'école de soins infirmiers de Saïpan, qui

doit être transférée à Majuro dans les îles Marshall, n'assure pas de formation poussée). Il naît au service de maternité "un bébé et demi par jour".

201. Le nouvel hôpital de Saïpan, construit en commun par les îles Mariannes septentrionales et une société japonaise pour un coût de 30 millions de dollars fournis par le Gouvernement des Etats-Unis, devrait ouvrir l'année prochaine avec 74 lits et un personnel supplémentaire de 30 à 35 infirmiers. Il s'agira d'un établissement de grande qualité.

202. Il y a plusieurs années, la population a été encouragée à défricher les terres vierges de Rota pour s'y installer; si, au bout de trois ans, on avait construit une maison, on recevait le titre de propriété de la terre. La Mission a constaté maints exemples de cette forme de développement méritoire par des particuliers.

d) Progrès de l'enseignement

203. Avant la visite des bâtiments scolaires à Saïpan, le Directeur de l'éducation a signalé à la Mission que le Gouvernement du Commonwealth avait des difficultés pour loger les étudiants. La situation s'était aggravée avec l'arrivée de 200 personnes à la charge de travailleurs étrangers et un taux d'accroissement naturel de la population locale de 4,5 p. 100 par an. Le gouvernement avait reçu 8 millions de dollars pour l'amélioration des biens d'équipement, alors qu'il en avait demandé 15. Néanmoins, le système d'enseignement a paru satisfaisant à la Mission.

204. Le système d'enseignement public de Saïpan comprend sept écoles primaires, un établissement secondaire du premier cycle et une école secondaire, ainsi que plusieurs écoles administrées par des institutions religieuses. Les enfants des travailleurs étrangers bénéficient comme les autres de la gratuité de l'instruction, ce qui fait d'ailleurs l'objet d'une controverse.

205. L'école secondaire du premier cycle (septième et huitième années d'études) accueille 650 élèves, mais ne comporte pas d'internat; les élèves habitent chez des membres de leur famille ou s'arrangent autrement. Deux repas par jour leur sont servis. L'établissement comprend 44 enseignants originaires des îles Mariannes, des Philippines et des Etats-Unis. Une classe compte en moyenne 23 élèves; la langue d'enseignement est l'anglais. L'établissement dispense une formation "préprofessionnelle", notamment en menuiserie, dessin, électricité et couture. D'après le Principal, l'établissement était surchargé.

206. Le Northern Marianas Community College existe depuis deux ans et accueille normalement environ 450 élèves, dont 90 reçoivent un enseignement à temps complet; beaucoup ne suivent que les cours du soir pour adultes. D'après le Recteur, le Collège s'est spécialisé dans la formation des maîtres, de sorte que de nombreux enseignants de Saïpan sont maintenant titulaires du grade d'associé ès-lettres (Associate of arts). L'établissement utilise les ordinateurs pour l'enseignement et l'administration et a entrepris des projets de formation agricole et de recherche agronomique. Dès que le nouvel hôpital sera achevé (probablement au cours du deuxième semestre de 1986), le Collège occupera le bâtiment actuel de l'hôpital, ce qui lui assurera l'expansion souhaitée.

207. Rota dispose d'une école primaire (200 élèves), pas très bien entretenue, et d'un établissement secondaire (300 élèves) qui, bien que datant de plus de 20 ans, est dans un état relativement satisfaisant. L'hôpital existant, qui dispose d'un médecin et de neuf infirmières, n'avait pas de patients lors du passage de la Mission. Sa pharmacie était bien pourvue. Le nouvel hôpital, qui est en voie d'achèvement et dont les plafonds sont revêtus d'amiante (!) disposera de quatre salles pour les patients et d'autres installations indispensables. Rien n'étant prévu pour l'hospitalisation de longue durée, les patients nécessitant de tels soins seront évacués vers Saïpan.

D. Palaos

1. Généralités

208. Situées dans les îles Carolines, les Palaos constituent l'entité la plus occidentale du Territoire et comprennent l'archipel des Palaos et quatre petites îles coralliennes éparpillées entre les Palaos et les îles du nord-est de l'Indonésie. Seules huit îles de l'archipel sont habitées en permanence. L'île de Babelthuap (404 km²), la plus grande du Territoire, comprend la majeure partie des terres émergées des Palaos (492 km²). La capitale est située sur l'île de Koror. Les Palaos comptent environ 5 000 habitants; la langue qui y est parlée est le palaosien.

209. L'économie palaosienne est fondée sur l'agriculture de subsistance et la pêche. L'infrastructure de l'île principale de Koror et de celle d'Airai (Babelthuap) est en cours d'établissement et les perspectives du tourisme semblent prometteuses. Les Palaos, comme les autres entités, reçoivent une subvention directe de l'Autorité administrante.

a) Progrès politique

210. Le président et le vice-président des Palaos sont élus par consultation populaire. Ils se présentent indépendamment et sont élus individuellement. Un Conseil des chefs conseille le président sur les questions relatives au droit traditionnel et coutumier. Les Palaos sont dotées d'une législature nationale (connue sous le nom de Olbiil Era Kelulau) composée d'une chambre des représentants et d'un sénat. L'autorité judiciaire suprême est le Chief Justice (Président de la Haute Cour).

211. Lors d'une réunion avec le Président des Palaos et les membres du Cabinet, le Président de la Mission a exprimé les condoléances des membres pour le décès du président précédent.

212. La Mission a été informée que les Palaos souhaitaient la levée de l'Accord de tutelle dès que la question constitutionnelle des Palaos aurait fait l'objet d'un accord satisfaisant avec les Etats-Unis. Il n'était pas question de modifier une constitution approuvée par la population et, en attendant, les Palaosiens étaient favorables à une levée partielle de l'Accord de tutelle pour les autres entités micronésiennes. L'idée d'un traité pour résoudre le problème serait reprise après les élections présidentielles, à la fin d'août 1985.

213. A l'occasion d'un déjeuner de travail offert à la Mission le 1er août, M. Lazarus Salii (qui avait récemment annoncé sa candidature aux élections

présidentielles) a indiqué que, tout comme lui même, la plupart des autres invités participaient aux négociations sur la question du statut depuis 15 ans. Outre le problème constitutionnel avec les Etats-Unis, les Palaos avaient quelques difficultés intérieures quant à l'idée d'un traité. Il espérait cependant que cette mission de visite des Nations Unies serait la dernière. Il considérait qu'il était plus que temps de lever l'Accord de tutelle et que les Palaos n'auraient pas davantage de "maturité dans 15 ans". Il demandait l'appui des Nations Unies, ainsi que celui du Royaume-Uni et de la France, en faveur de la levée de l'Accord de tutelle.

214. M. Salii a indiqué que les Palaos étaient fières de confirmer leur position sur les armes nucléaires, mais qu'elles essayaient d'être conciliantes à l'égard des Etats-Unis. Il a rappelé à la Mission que la Constitution des Palaos interdisait l'expérimentation, le stockage, l'explosion, mais pas le transit des substances nucléaires ou radioactives. Cette lacune sur la question du transit n'était pas un oubli de la part des auteurs de la Constitution, comme le savaient bien les Etats-Unis.

215. A son avis, il serait ridicule de consulter à nouveau la population, puisqu'elle s'était déjà exprimée sur ce point. Evoquant les trois options possibles (consultation de la population une troisième fois; changement d'attitude des Etats-Unis; idée d'un traité), il a demandé aux Nations Unies d'envisager la dernière solution, qui était préconisée par le Gouvernement des Palaos.

216. M. Salii a rappelé la déclaration faite par le représentant des Palaos au Conseil de tutelle le 13 mai 1985 (voir T/PV.1581), selon laquelle les Palaos ne voulaient pas retarder la levée partielle de l'Accord de tutelle pour les autres entités micronésiennes; le Territoire sous tutelle englobait de nombreuses cultures différentes enserrées dans une unité artificielle. En l'absence de critères permettant de mesurer le développement politique, économique, éducatif et social, il estimait que les vœux de la population devaient prévaloir.

217. M. Salii a exprimé la crainte que l'aide financière des Etats-Unis, qui était demeurée constante en dépit de l'accroissement de la population, ne soit réduite à titre de mesure coercitive. Le nombre de personnes employées par le gouvernement, qui encourageait le secteur privé, était peut-être excessif, mais le réduire risquait de provoquer des problèmes sociaux.

218. Lors d'une réunion des grands chefs et chefs traditionnels, des gouverneurs des Etats et de hauts responsables, il est apparu que la prochaine occasion de modifier la Constitution se présenterait en 1988; en attendant, il appartenait à l'Administration des Palaos de résoudre les différends entre les Palaos et les Etats-Unis. Il ne pouvait pas y avoir de développement économique sans résolution du problème de l'Accord de libre association. En tout état de cause, les Palaos, avec leurs 16 Etats/municipalités (nombre qui, d'après la Mission, était excessif pour une population de 15 000 habitants et encourageait une bureaucratie pléthorique), avaient concentré leurs efforts de développement sur Koror.

219. Les Etats-Unis ont été remerciés de l'aide qu'ils avaient apportée aux 7 000 Palaosiens qui demeuraient sur les îles à la fin de la seconde guerre mondiale; si la population avait doublé depuis, c'était grâce aux soins sanitaires assurés par l'Autorité administrante. Malheureusement le développement économique n'avait pas bénéficié des mêmes progrès.

220. L'idée a été émise que si les Etats-Unis et les Palaos ne parvenaient pas à s'entendre sur l'Accord de libre association, la seule option offerte aux Palaos serait l'indépendance. La population ne la souhaitait pas, mais si la libre association n'était pas possible, c'est la solution qu'elle choisirait. Elle craignait que les Palaos deviennent le dernier territoire sous tutelle.

221. Lors d'une réunion avec les sénateurs, le Président du Sénat a fait savoir que les Palaos désiraient maintenir des relations étroites avec les Etats-Unis et préconisaient, au besoin, la levée partielle de l'Accord de tutelle pour les îles Mariannes septentrionales, les Etats fédérés de Micronésie et les îles Marshall. Les sénateurs ont exprimé la crainte que les Etats-Unis diminuent leur aide financière pour forcer les Palaos à accepter un accord de libre association qui violerait les termes de la Constitution. Ils estimaient que les modifications qu'il était proposé d'apporter à l'Accord de libre association existant en altéreraient considérablement le contenu.

222. Lors d'une réunion avec la Chambre des représentants des Palaos, ceux-ci ont informé la Mission que les Palaos avaient adopté à une majorité de 92 p. 100 une constitution prévoyant la dénucléarisation de leur territoire; ils l'estimaient conforme à l'esprit des résolutions des Nations Unies recommandant la réduction de l'armement nucléaire. Cette constitution étant en conflit avec l'Accord de libre association, et la situation étant dans l'impasse depuis longtemps, le Gouvernement des Palaos avait adressé un télégramme au Président du Sous-Comité des questions concernant le Pacifique et l'Asie orientale de la Chambre des représentants des Etats-Unis, pour lui demander que l'Accord de libre association concernant les Palaos ne soit pas soumis au Congrès avec ceux des îles Marshall et des Etats fédérés de Micronésie. Si les Etats-Unis estimaient que ce problème constitutionnel devait être résolu sur le plan interne, le représentant personnel du Président pour les négociations relatives au statut des îles micronésiennes avait proposé de conclure un traité réduisant à 51 p. 100 la majorité requise pour l'approbation de l'Accord de libre association.

223. Les représentants ont signalé que le Président décédé des Palaos avait soumis un projet de traité à la Législature. Celle-ci avait refusé de l'examiner car la présentation d'un document non signé était contraire aux procédures constitutionnelles des Palaos prévues pour l'approbation des traités. De toute façon, ils estimaient qu'un traité ne résoudrait pas le problème. Cela revenait à modifier des dispositions rétroactivement, en contournant la Constitution et l'Accord de libre association. A leur avis, le statut de libre association était bien adapté à leurs besoins.

224. Pour les représentants, il y avait un moyen de sortir de l'impasse en modifiant la Constitution, ce qui ne pouvait être fait avant 1988, ou en renégociant l'Accord de libre association et en soumettant le nouveau document aux électeurs à l'occasion d'un autre référendum. Ils ne voyaient pas la nécessité d'un nouveau traité, alors que l'Accord de libre association en constituait déjà un. En tout état de cause, tout débat sur la question du traité devrait être ajourné jusqu'à l'issue des élections présidentielles du mois d'août. En attendant, les représentants se préoccupaient des modifications proposées par le Congrès des Etats-Unis pour les accords de libre association concernant les îles Marshall et les Etats fédérés de Micronésie, qui nécessiteraient peut-être de nouveaux référendums. Ils voulaient éviter qu'une telle situation se produise aux Palaos.

b) Progrès économique

225. Lors de la réunion avec le Président et le Conseil des ministres, la Mission a été informée que la préoccupation principale des Palaos était le développement économique, leur économie de subsistance étant en train de devenir une économie monétaire. Bien que difficile, le développement de l'infrastructure était indispensable si l'on voulait faire progresser l'économie. Actuellement, les transports entre les îles étaient insuffisants, les conduites d'eau en mauvais état et la centrale électrique ancienne et sa gestion coûteuse (quatre des cinq générateurs fonctionnaient de manière satisfaisante lorsque la Mission a visité la centrale).

226. Le Ministre des ressources nationales a déclaré que les Palaos, qui n'avaient pas de ressources naturelles (nonobstant les prospections de pétrole et de minéraux), devaient tabler sur d'autres sources de revenu. Le Gouvernement palaosien considérait l'Accord de libre association comme un moyen d'assurer la stabilité de ses îles; il lui fallait entretenir des relations stables avec les Etats-Unis d'Amérique afin d'attirer les capitaux, la technologie et les travailleurs étrangers. Le Gouvernement palaosien souhaitait aussi adhérer à la Banque asiatique de développement. Les modifications qu'on proposait d'apporter à l'Accord de libre association, si elles étaient adoptées, empêcheraient les Palaos de contrôler leurs propres ressources.

227. Babelthuap (la plus grande île de Micronésie) ne disposait d'aucune dorsale encore que, dans le cadre de l'Accord, les Etats-Unis se soient engagés à en construire une pour un coût estimatif de 600 000 à 1 million de dollars par mile. Le développement économique de l'île était essentiel pour endiguer les courants migratoires urbains vers Koror où était concentrée la majeure partie des efforts de développement. Les Palaos ne disposaient pas de ressources financières suffisantes pour développer les îles périphériques. Elles étaient tributaires de l'aide américaine et déçues de ce que l'Autorité administrante jugeait s'être acquittée des obligations qui lui incombaient en vertu de l'Accord de tutelle. Vingt millions de dollars au total avaient été dépensés pour l'aéroport qui ne pouvait néanmoins pas accueillir les avions gros porteurs nécessaires pour accroître le tourisme. Une demande d'aide adressée au Japon, en vue d'un agrandissement de l'aéroport, n'avait pas été prise en considération.

228. Un orateur à la Chambre des représentants a décerné à l'Autorité administrante le prix d'excellence pour l'évolution politique mais une mauvaise note pour le développement économique. Au cours des 40 dernières années, les Palaos avaient été gênées par l'absence d'un système énergétique fiable. Bien que le Département de l'intérieur des Etats-Unis les aient mises en garde contre le projet de l'International Power Systems Engineering Company (IPSECO) (Société internationale d'ingénierie des systèmes énergétiques), elles avaient, grâce à l'aide du représentant personnel du Président pour les négociations relatives au statut de la Micronésie, obtenu un prêt de 33,8 millions de dollars, qui leur coûtait maintenant 11 600 dollars d'intérêts par jour. Les Palaos ne pouvaient faire face aux échéances et le problème devenait de plus en plus grave. Elles estimaient que les Etats-Unis devraient "se porter garants pour elles" d'autant qu'ils s'étaient opposés à ce qu'elles sollicitent l'assistance financière de pays tiers. Le même orateur a demandé à l'ONU d'aider les Palaos à trouver un acheteur pour la nouvelle centrale électrique au prix de 35 millions de dollars.

229. La Mission s'est rendue à la centrale électrique de ladite société d'ingénierie - située à quelque 20 km de Koror, à Aimeliik sur l'île de Babelthuap - par une mauvaise piste, utilisée pour l'approvisionnement quotidien des travailleurs de la centrale; le combustible est acheminé par des péniches qui effectuent un trajet bien plus court par mer. Six étrangers et cinq Palaosiens étaient à l'oeuvre dans la centrale dont les installations devaient être achevées dans une semaine. Compte tenu du coût du combustible et de la main-d'oeuvre, la centrale produirait de l'énergie à raison de 9 cents par kwh. Les travaux, financés par le Japon, sur les lignes électriques de raccordement sur une distance de 20 km, semblaient devoir commencer en octobre 1985 et l'alimentation de Koror en énergie électrique débiter en février 1986. Dans l'intervalle, deux des techniciens de la société d'ingénierie prêtaient gratuitement leur concours à l'ancienne centrale électrique de Koror, pour assurer l'entretien de base.

230. Afin de tirer parti du développement récent du tourisme, la Chambre palaosienne de commerce envisageait de prendre une initiative pour empêcher l'introduction d'un système de coupons qui permettrait aux touristes japonais de prépayer leurs voyages. L'obstacle principal au tourisme était l'interdiction des vols de la South Pacific Island Airways (SPIA), qui avait conféré un monopole à la Continental Airlines. Les Palaos souhaiteraient être desservies par une autre compagnie aérienne concurrentielle. Il n'existait pas de vols directs pour le Japon et le prix du billet des Palaos à Tokyo via Guam restait l'un des plus élevés du monde, comme la dernière Mission de visite avait pu le constater.

231. La Chambre palaosienne des représentants a informé la Mission que l'Administration fédérale de l'aviation et le Département américain des transports insistaient sur l'installation d'"équipements antibruit" dans les Boeing 707 exploités par la SPIA. La Chambre palaosienne des représentants jugeait parfaitement déraisonnable - dans les circonstances totalement différentes des Palaos - l'application de mesures d'atténuation du bruit conçues pour les centres urbains américains. Dans l'intervalle, les représentants ne disposaient que de la Continental/Air Micronesia, la SPIA étant interdite de vol et la Japan Air Lines (JAL) se refusant à atterrir en raison de l'exigence des "équipements antibruit". Les touristes japonais étaient extrêmement désireux de visiter les Palaos mais les chambres d'hôtel demeuraient vides en raison de la complexité et du coût élevé du transport aérien. Les représentants soupçonnaient par ailleurs l'existence de quelque trafic d'influence visant à interdire les vols de la SPIA afin que la Continental Airlines puisse conserver son monopole en Micronésie.

232. La Chambre palaosienne des représentants a déclaré que l'un des obstacles principaux au progrès économique des Palaos résidait dans le manque de routes, responsable, en particulier du développement toujours insuffisant de Babelthuap. (La Mission, qui a emprunté la route si pénible menant à Aimeliik dans l'île de Babelthuap, relève une difficulté : une route à revêtement en dur serait extrêmement coûteuse en raison surtout de la densité relativement faible de la population; une route dépourvue d'un tel revêtement nécessiterait, notamment en saison pluvieuse, un entretien constant alors que la main-d'oeuvre compétente fait défaut.)

233. Malgré le nombre de plaintes dont elle a été saisie au sujet de l'insuffisance de l'infrastructure, la Mission a noté que l'achèvement, en 1982, d'une route asphaltée de l'aéroport de Babelthuap au centre de Koror avait radicalement modifié l'aspect et l'attrait de la capitale.

234. La Chambre des représentants a estimé que l'interdiction des vols de la SPIA avait aussi porté atteinte aux expéditions de poisson, principal produit d'exportation des Palaos. La Continental Airlines, qui a toujours pratiqué des tarifs plus élevés que la SPIA, a frappé les envois de moins de 450 kg d'une surtaxe extrêmement lourde, après que la SPIA eut été interdite de vol.

235. Les Palaos souhaiteraient majorer les droits acquittés par les navires japonais qui se livrent à la pêche dans leurs eaux.

236. Depuis la dernière visite de la Mission périodique, en 1982, le Palau Pacific Resort Hotel a ouvert ses portes à Koror : le coût de cette opération d'intérêts japonais et palaosien associés a été de 22 millions de dollars. L'hôtel n'était nullement plein lorsque la Mission y a résidé. La Mission a toutefois appris que sa construction avait permis de doubler le nombre des touristes au cours des deux dernières années.

c) Progrès social

237. Le Chief Justice des Palaos, qui est assisté de trois assesseurs et de deux juges locaux, a informé la Mission que la criminalité, imputable à un taux de chômage élevé, et une prolifération d'affaires civiles complexes imposaient un volume de travail accru à la magistrature. Les tribunaux, qui siégeaient de façon continue, tentaient de trancher les affaires pénales dans un délai de deux mois et les affaires civiles dans un délai de six mois. Le nombre des juges par rapport à la population était relativement élevé mais le Chief Justice était convaincu qu'une magistrature forte était indispensable dans un pays en développement. Il n'y avait pas de tribunaux coutumiers et le Chief Justice n'était pas en faveur d'un système judiciaire parallèle. On comptait environ 10 avocats palaosiens en exercice aux Palaos cependant que plusieurs autres exerçaient leur activité professionnelle à Guam et à Hawaii.

238. Quatre-vingt quinze pour cent des affaires pénales étaient imputables à des violences et voies de fait commises sous l'emprise de l'alcool. L'alcoolisme posait un problème social majeur depuis 20 ans et les dépenses consacrées à la lutte contre l'alcoolisme avaient triplé au cours des quatre dernières années. Durant les 18 derniers mois, cambriolages et vols au-dessus d'une certaine valeur - souvent le fait de groupes de jeunes chômeurs - étaient devenus de plus en plus courants. Encore que le nombre des toxicomanes fût peu élevé, le Chief Justice était convaincu que l'abus de drogues risquait de poser un problème grave dans un avenir rapproché.

239. Les problèmes fonciers prédominaient dans les affaires civiles. Sur les 20 000 parcelles des Palaos, 2 000 seulement avaient été adjudgées. Des levés cadastraux localisés avaient été effectués en 1975 mais les autorités locales ne disposaient ni des ressources ni de la formation nécessaires pour mener à bien les travaux et de nombreuses terres n'avaient même pas été recensées. Les Palaos souffraient aussi d'un manque de compétences juridiques pour régler ces affaires. En juillet 1985, l'Assemblée législative avait invité le Chief Justice à définir un mécanisme de règlement des affaires civiles complexe portant sur des terres, des transactions commerciales et des opérations en association.

240. Les différends électoraux constituaient une autre source de litige. La quasi-totalité ou presque des 40 élections organisées durant les quatre dernières années avaient engendré des différends qui avaient été portés devant les tribunaux.

241. Lorsque la Mission a visité l'hôpital des Palaos, le Directeur de l'hôpital a indiqué qu'il disposait, dans des bâtiments vieux de 7 à 20 ans, de 65 lits au taux moyen d'occupation de 45 à 50 patients (soit 1 600 patients hospitalisés par an), de 3 médecins, de 5 médecins de santé publique, de 48 infirmières diplômées et de 30 infirmières de santé publique ainsi que 3 dentistes diplômés de l'Université du Pacifique sud. Une subvention d'entretien de 400 000 dollars accordée par le Ministère américain de l'intérieur avait été affectée à la remise à neuf de la partie principale de l'hôpital qui était dotée d'un générateur de secours. Etant donné que l'hôpital approvisionnait des dispensaires, il avait besoin de fonds supplémentaires pour des médicaments. Six patients sur sept étaient victimes d'accidents imputables à l'alcoolisme ou à l'abus de drogues. Le PNUD avait contribué à un programme quinquennal de développement cependant que le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) avait participé au financement d'un système officieux mais efficace de planification de la famille. La Mission a constaté que cet hôpital était bien tenu et bien équipé.

242. L'équipe d'action communautaire de Koror (CAT), composée de 13 membres, exécute des travaux de construction recommandés par le Comité de coordination de l'action communautaire en ce qui concerne notamment les pistes de roulement, le dragage et des projets communautaires comme l'édification d'un centre pour le troisième âge. L'équipe forme aussi des travailleurs locaux dont l'échec le cas échéant aux examens de qualification ne pouvait être imputé qu'à l'alcoolisme ou à l'abus de drogues. L'équipe dispose de deux camions, deux générateurs et quatre nivelleuses.

d) Progrès de l'enseignement

243. Le Collège de formation professionnelle de Micronésie, aux Palaos, est le seul établissement d'enseignement professionnel postsecondaire pour l'ensemble de la Micronésie. Fondé en 1969 et ouvert en principe à tous, il propose un programme d'enseignement non spécialisé et de formation de deux ans. Lorsque la Mission a visité le Collège, ses bâtiments, salles de classe et terrains étaient bien entretenus.

244. Le Collège ne peut accueillir que la moitié des 400 diplômés de l'enseignement secondaire (moyenne d'âge : 25 ans) qui sollicitent chaque année leur admission. Il compte 400 étudiants pour 42 enseignants dont 17 étrangers. Chaque étudiant verse 200 dollars à titre de contribution au coût annuel total de 3 000 dollars par étudiant. L'anglais et le japonais sont les seules langues étrangères enseignées. Les problèmes principaux sont le faible niveau des enseignants et l'incapacité d'accueillir un plus grand nombre d'étudiants, problèmes qui sont l'un et l'autre imputables à l'insuffisance des crédits.

245. La Mission a visité la Micronesian Mariculture Development Corporation (MMDC) aux Palaos, dont le Directeur est membre du United States Peace Corps. Cette société exécute des projets de conservation et de stockage. Etant donné que Guam ne peut même pas autoriser le transit des produits en cause, un projet d'élevage de tortues, destinées à alimenter le Japon en écaille, ne pourra démarrer que lorsqu'une liaison aérienne directe aura été établie.

246. La plupart des 15 salles de classe de l'école primaire de Meyuns, vieille de 16 ans, ont été aménagées dans des baraquements en tôle ondulée qu'onset qui accueillait 301 élèves, dont la majeure partie poursuivaient ensuite leurs études

dans un établissement d'enseignement secondaire, et 14 enseignants dont 4 étaient diplômés. Le Directeur a souligné que les problèmes principaux concernaient l'état des bâtiments et la pénurie des fournitures, imputables à un manque de crédits. Certains des étudiants étaient originaires des îles du sud-ouest ainsi que de Koror. La Mission a été agréablement surprise de voir le directeur et certains des enseignants repeindre les salles de classe.

QUESTIONS SPECIALES

A. Réparations pour dommages de guerre

247. Les demandes de réparations pour dommages de guerre des habitants du Territoire sous tutelle peuvent être classées dans deux grandes catégories : les demandes adressées au Gouvernement japonais, ayant trait essentiellement aux dommages subis par les autochtones pendant la seconde guerre mondiale (demandes du titre I) et les demandes adressées au Gouvernement des Etats-Unis pour dommages subis après la fin des hostilités (demandes du titre II).

248. La Commission micronésienne des réparations, qui avait été créée en 1971 par la Public Law 92-39 des Etats-Unis et était habilitée à recevoir, examiner et juger les demandes de réparations pour dommages de guerre, a achevé ses travaux le 30 juillet 1976 et a publié son rapport final peu après. Selon celui-ci, le montant total des sommes allouées par la Commission était de 34 349 509 dollars pour le titre I, et de 32 634 403 dollars pour le titre II.

249. Selon les déclarations de l'Autorité administrante au Conseil de tutelle, toutes les demandes de réparations du titre II avaient déjà été réglées. En ce qui concerne les demandes du titre I, les Gouvernements des Etats-Unis et du Japon avaient signé en 1969 un accord, par lequel ils décidaient en commun, à titre gracieux, de contribuer au bien-être des habitants du Territoire en versant 5 millions de dollars chacun. Ces versements ramenaient à 24 349 509 dollars le solde à valoir pour les réparations du titre I.

250. Au cours de la visite de la Mission dans le Territoire sous tutelle, la question des réparations pour dommages de guerre n'a cessé d'être soulevée. Par exemple, cette question a été largement débattue lors de la réunion publique de Pohnpei. Les intervenants ont souligné que nombre de leurs compatriotes qui devaient toucher des réparations étaient maintenant décédés, et que si l'on ne réglait pas rapidement cette question, eux non plus ne les recevraient pas. Les participants ont prié à maintes reprises la Mission de faire pression sur les parties concernées pour qu'elles s'acquittent du solde des réparations dans les meilleurs délais. Les intervenants tenaient à ce que cette question soit réglée avant l'expiration de l'Accord de tutelle.

251. Les membres de la Mission partagent l'inquiétude exprimée par le Conseil de tutelle à sa cinquante-deuxième session (mai et juin 1985) 6/ devant le fait que les réparations pour dommages de guerre n'étaient pas encore réglées et que ce problème continuait d'envenimer la situation dans le Territoire sous tutelle. A l'instar du Conseil, la Mission espère voir des progrès rapides à ce sujet.

B. Problèmes nucléaires

1. Conséquences des essais nucléaires*

252. Les essais nucléaires conduits par les Etats-Unis d'Amérique immédiatement après la seconde guerre mondiale eurent lieu sur les atolls d'Enewetak et de Bikini (îles Marshall). Lors de sa visite dans le Territoire sous tutelle, la Mission s'est rendue dans les îles de Kili et d'Ejit - où vivent maintenant environ 70 p. 100 des Bikiniens -, à Mejatto - où la population de Rongelap a récemment été réinstallée - et à Enewetak - où la population qui avait été déplacée à Ujelang est revenue en 1980, à la suite de l'exécution d'un programme de décontamination et de remise en état.

a) Bikini

253. Les 167 habitants que comptait Bikini à l'époque du premier essai furent installés à 209 km au sud-est, à Rongerik, et réinstallés à Kwajalein en 1948. On les installa en fin de compte à Kili, île qu'ils avaient choisie de préférence à l'atoll de Wothe, qui eut été beaucoup plus proche.

254. Le 17 juillet, la Mission s'est rendue à Kili où elle a visité l'école, l'église, le centre communautaire, les installations publiques et des logements. Lors d'une réunion publique, des intervenants ont déclaré que pendant six mois l'accès à l'île par la mer était coupé à cause du mauvais temps, ce qui rendait la vie très difficile. Un intervenant a demandé à l'Organisation des Nations Unies de veiller à ce que les Etats-Unis tiennent les promesses faites aux Bikiniens avant l'expiration de l'Accord de tutelle. Selon lui, les Bikiniens craignaient qu'une fois l'Accord échu, les Etats-Unis ne s'estiment plus engagés par leurs promesses et ne s'acquittent pas des obligations découlant de l'Accord de tutelle. Il voulait que l'ONU reste en contact avec la population de Bikini après l'entrée en vigueur de l'Accord de libre association.

255. Le maire de Kili a prié l'ONU de tout mettre en oeuvre pour que Bikini soit décontaminée. Il craignait qu'avec l'entrée en vigueur de l'Accord de libre association le Département américain de l'agriculture arrête son programme alimentaire. Il a prié la Mission d'appuyer les efforts déployés pour que le Gouvernement des Etats-Unis ou celui des îles Marshall poursuive ce programme. Le maire a ajouté qu'au titre de l'Accord de libre association, les personnes exposées aux radiations ne bénéficieraient d'une assistance médicale que pendant 15 ans. Or, les rapports scientifiques indiquaient que les problèmes de radiation pourraient se faire sentir pendant 25 à 30 ans, sinon plus. (La Mission a rencontré un expert qui se rendait à Bikini; selon lui, la décontamination de Bikini prendrait quatre à cinq ans et la remise en état encore deux à trois ans.)

* Cette section, qui se rapporte à Kili, Ejit, Enewetak et Mejatto, traite également de questions autres que les conséquences des essais nucléaires, telles que les conditions de vie générales des habitants de ces îles.

Le maire a demandé à l'ONU de veiller à ce que l'assistance médicale soit fournie pour une période bien plus longue. Notant que le Gouvernement des îles Marshall pourrait décréter que l'île d'Ejit devrait être restituée à ses premiers propriétaires, le maire a prié la Mission de s'assurer que les Bikinienens puissent continuer à s'y rendre. Ceci était surtout important pour les Bikinienens suivant un traitement pour cause d'exposition à des radiations, vu qu'Ejit se trouvait à proximité de Majuro. Il a exprimé son inquiétude devant les bruits courant au sujet de l'incinération de déchets chimiques dangereux sur Johnson Island; la population des îles Marshall craignait que des nuages provenant de cette zone ne leur apportent des pluies contaminées.

256. La Mission s'est rendue à l'île d'Ejit (atoll de Majuro) le 17 juillet. L'île n'était pas très bien entretenue, mais la Mission a constaté que la population y était bien nourrie : il n'y avait pas de signes de malnutrition ou de mauvaise santé. Cependant la Mission a été informée de ce que très peu de personnes bien portantes avaient un emploi.

257. Lors d'une réunion publique à Ejit, les participants ont exprimé le voeu de quitter l'île au plus tôt, et en tout cas avant que les propriétaires marshallais ne puissent la réclamer. Ils choisissaient unanimement d'être réinstallés à Maui (Hawaii) parce que le territoire appartenait aux Etats-Unis et que la population pourrait donc continuer à bénéficier de la protection du Gouvernement américain jusqu'à son retour en toute sécurité à Bikini.

b) Enewetak

258. L'atoll d'Enewetak est situé dans la région nord-ouest des îles Marshall. Sa population se divise en deux groupes : celui d'Enewetak, qui réside sur la principale des îles méridionales (Enewetak) et celui d'Enjebi, qui réside sur la principale des îles septentrionales (Engebi) de l'atoll. En 1947, les habitants d'Enewetak, alors au nombre de 150 environ, ont été réinstallés sur un atoll beaucoup plus petit, Ujelang, à environ 200 km au sud-ouest.

259. En 1975, le Congrès des Etats-Unis a autorisé le projet de décontamination et de remise en état d'Enewetak et des crédits ont été alloués à cet effet en 1976. On a évalué à 104 millions de dollars le coût total de ce projet, dont l'exécution a commencé en mai 1977 et s'est achevée en avril 1980, date à laquelle la population d'Enewetak est retournée dans la partie méridionale de l'atoll. La décision sans doute la plus importante concernait le choix des îles de résidence. Le choix s'était porté sur les trois grandes îles méridionales d'Enewetak, de Medren et de Japtan, moins contaminées par les essais nucléaires que le reste de l'atoll.

260. La Mission s'est rendue à Enewetak le 18 juillet, où elle a rencontré des dirigeants et des habitants et a visité l'île.

261. Le nouveau dispensaire dirigé par un assistant médical et relié par radio à Majuro était en piteux état même en tenant compte du climat particulièrement corrosif; c'est en grande partie à la négligence que doit être attribuée la grave détérioration des bâtiments et du peu de matériel du dispensaire. La pharmacie disposait bien de pénicilline et d'aspirine, mais non de médicaments pour soigner l'asthme. Or, l'asthme, la diarrhée, les maux d'estomac et de dos étaient les

affections les plus répandues. On passait des commandes de médicaments chaque semaine, mais parfois, comme au moment de la visite de la Mission, ils mettent un mois à arriver.

262. En raison essentiellement des conditions locales évoquées plus haut, la nouvelle école était en très mauvais état. On comptait sept enseignants pour 124 élèves répartis dans sept salles de classe à peine meublées, délabrées, et avec des fuites d'eau. La population d'Enewetak semblait démoralisée, peut-être avec raison.

263. Lors d'une réunion publique à laquelle ont participé le sénateur représentant la population au Sénat des îles Marshall et le maire, celui-ci a expliqué que la communauté d'Enewetak comptait 878 habitants (pour 116 logements), dont environ 30 étaient employés à Majuro et Ebeye; à Enewetak même, ils étaient pour la plupart sans emploi. Les tentatives répétées pour planter des cocotiers, des arbres à pain et d'autres cultures ayant échoué, la population vivait dans des conditions très difficiles. Elle était donc tributaire des aliments, fournis par le Département américain de l'agriculture, qui ne couvraient pas ses besoins.

264. Le sénateur a estimé que la population avait besoin d'une aide accrue en attendant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre association. Personne d'autre n'a pris la parole.

c) Rongelap et Utirik

265. Rongelap et Utirik, deux atolls situés directement à l'ouest de Bikini, ont été exposés à des rayonnements ionisants à la suite d'une explosion thermonucléaire qui a eu lieu à Bikini en 1954.

266. La Mission n'a pas été en mesure de se rendre à Utirik mais elle a pu, en revanche, gagner par avion, le 20 juillet, l'île de Mejatto sur l'atoll de Kwajalein, vers laquelle la population de Rongelap a été évacuée récemment par le mouvement écologiste "Greenpeace".

267. Au cours d'une réunion publique, la Mission a appris que la population avait décidé cette évacuation de sa propre initiative, redoutant la persistance de la contamination radioactive de Rongelap. Un navire d'approvisionnement devait faire escale à Mejatto tous les trois mois, mais, selon le maire, personne ne savait ce qu'il apporterait. Les communications avec l'extérieur étaient difficiles.

268. Lors d'une réunion avec les membres de la Mission le 16 juillet, le Président des îles Marshall a indiqué que son administration avait rencontré des difficultés à l'occasion de la réinstallation des habitants de Rongelap. Avant l'évacuation, les dirigeants de Rongelap avaient décidé d'organiser leur déplacement avec l'aide de Greenpeace sans informer le Gouvernement des îles Marshall de leur intention. Ils avaient aussi demandé au Congrès des Etats-Unis, sans passer par le gouvernement, une subvention de 49 millions de dollars pour des dépenses d'infrastructure et d'installations de transports. Le Gouvernement des îles Marshall estimait que le montant demandé n'était pas justifié, et pensait que des tiers étaient intervenus dans une affaire qu'il aurait dû régler lui-même avec les habitants de Rongelap.

269. L'Autorité administrante a fait savoir à la Mission que les habitants de Rongelap et d'Utirik étaient soumis régulièrement à des examens médicaux, et avaient été indemnisés 7/.

2. Immersion de déchets nucléaires

270. Lors des réunions tenues dans le Territoire, en particulier dans les îles Mariannes septentrionales, les Etats fédérés de Micronésie et les Palaos, l'attention de la Mission a été attirée sur les dangers attachés au projet du Japon d'immerger des déchets nucléaires dans l'océan Pacifique. Des représentants officiels et des particuliers se sont déclarés fermement hostiles à cette immersion qui, si elle avait lieu, aurait à leur avis des effets néfastes sur la santé des Micronésiens, leurs ressources marines et leur environnement.

271. La Mission a pris note de la profonde préoccupation exprimée par la population et les dirigeants du Territoire, et a appelé l'attention sur la lettre datée du 18 mars 1985, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (T/1870), dans laquelle celui-ci citait un passage d'une déclaration faite par le Premier Ministre japonais au cours d'une visite en Australie, au sujet de l'immersion de déchets nucléaires dans les eaux du Pacifique. Le Premier Ministre avait alors déclaré que le Japon n'avait nullement l'intention de procéder à une telle opération sans tenir compte des inquiétudes exprimées par les communautés de la région.

272. La Mission a aussi appelé l'attention sur les assurances données à maintes reprises par l'Autorité administrante au Conseil de tutelle que les Etats-Unis, pour leur part, n'avaient aucunement l'intention d'immerger des déchets nucléaires dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, ni dans les eaux avoisinantes.

DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

273. Comme les années précédentes, le Département de l'information du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a distribué de la documentation dans le Territoire sous tutelle directement et par l'intermédiaire de ses centres d'information, en particulier du Centre d'information des Nations Unies à Tokyo. D'autres départements du Secrétariat ont coopéré à cette activité, en particulier le secrétariat du Conseil de tutelle et la Section de la distribution du Département des services de conférence.

274. En mars 1984, un fonctionnaire du Centre d'information des Nations Unies à Tokyo s'est rendu dans le Territoire pour examiner avec les intéressés le type et le volume des publications des Nations Unies appropriées au Territoire. Pour donner suite à cette visite, un membre du Centre de Tokyo doit se rendre dans le Territoire au cours de l'automne de 1985.

275. Les membres du Secrétariat qui ont accompagné la Mission de visite de 1985 dans le Territoire ont fourni à chacune des entités du Territoire une collection complète des documents officiels du Conseil de tutelle, portant notamment sur les travaux du Conseil à sa cinquante-deuxième session tenue en mai et juin 1985.

276. Au cours de sa visite au Community College de Micronésie, la Mission a constaté que le Collège recevait régulièrement les publications de l'ONU. Cependant, la Mission estime que des consultations avec le corps enseignant du Collège sur le type des publications qu'il conviendrait d'expédier auraient leur utilité. Elle suggère que, si possible, le Community College de Pohnpei soit compris dans l'itinéraire du spécialiste de l'information qui doit se rendre dans le Territoire fin 1985.

277. Au sujet du choix des publications pertinentes de l'ONU à distribuer dans le Territoire, la Mission rappelle que des missions précédentes avaient déjà relevé que bon nombre de publications de l'ONU distribuées aux écoles présentaient trop de difficulté pour des enfants dont l'anglais n'était pas la langue maternelle, mais qu'en revanche, les "faiseurs d'opinion" dans le Territoire - chefs politiques et religieux, membres des Législatures, fonctionnaires et hommes d'affaires - avaient exprimé le désir d'obtenir les rapports, notamment, du Conseil de tutelle.

278. La Mission note que les départements concernés du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies envoient régulièrement les publications pertinentes de l'ONU. A de nombreuses occasions, les membres de la Mission ont pu contribuer à la diffusion de ces documents en donnant lecture des documents du Conseil de tutelle, de ses conclusions et de ses recommandations sur des questions débattues en réunions publiques.

279. La présente mission estime très important de déterminer quelles sont les publications qui peuvent être utiles à la population, et de veiller à ce qu'elles parviennent en temps voulu dans le Territoire. A cet égard, la Mission tient à souligner que l'utilisation des films sur vidéocassettes et autres documents visuels de l'ONU apparaît comme un moyen efficace de diffuser l'information sur les buts et objectifs, et sur les activités de l'Organisation. La Mission recommande une plus grande utilisation des vidéocassettes dans le Territoire avec le concours du Centre d'information des Nations Unies à Tokyo.

280. La Mission de visite reconnaît l'utilité de l'action entreprise par le Secrétariat de l'ONU pour diffuser l'information aussi largement que possible dans le Territoire. Elle tient toutefois à souligner la nécessité impérieuse de sélectionner la documentation la plus utile à cette fin. La Mission a constaté sur place la pertinence de la plus récente recommandation du Conseil de tutelle qui avait souligné que la qualité était infiniment préférable à la quantité, et que pour toucher un vaste public, nécessairement non spécialiste, les publications de l'ONU devraient être essentiellement de caractère général plutôt que particulier.

CHAPITRE VII

REMERCIEMENTS

281. La Mission de visite était accompagnée de M. Sam McPhetres du Bureau du Haut Commissaire; M. Jeffrey A. Bader de la mission des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies l'a accompagnée aux îles Marshall, à Pohnpei, Kosrae et Truk; elle était escortée par M. Michael Senko, du Département d'Etat, aux îles Marshall, à Yap et aux Palaos et par M. Michael Wygant, également du Département d'Etat, à Pohnpei, Kosrae et Truk. Les membres de la Mission tiennent à remercier toutes ces personnes pour leur collaboration et leur inlassable courtoisie.

282. Les membres de la Mission de visite souhaitent également exprimer leur reconnaissance au Haut Commissaire du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, aux présidents des îles Marshall, des Etats fédérés de Micronésie et des Palaos, au Gouverneur des îles Mariannes septentrionales, aux gouverneurs et aux gouverneurs adjoints de Pohnpei, Kosrae, Truk et Yap et à tous les officiels qui ont appuyé la Mission lors de sa visite du Territoire sous tutelle.

283. Partout dans ses déplacements, la Mission de visite a bénéficié d'une coopération pleine et entière et les renseignements généraux qu'elle demandait étaient fournis avec rapidité et efficacité. Elle tient à manifester sa reconnaissance pour la courtoisie avec laquelle elle a été reçue et l'aide qui lui a été apportée.

284. Les membres de la Mission de visite souhaitent tout particulièrement remercier tous les habitants du Territoire sous tutelle pour leur hospitalité et pour la patience et la compréhension avec lesquelles ils ont expliqué leurs vues et leurs préoccupations.

285. La Mission de visite voudrait saisir cette occasion pour exprimer sa reconnaissance à tous les peuples du Territoire sous tutelle et leur présenter ses meilleurs voeux pour l'avenir.

286. Enfin - et ce n'est pas le moins important - les membres de la Mission aimeraient remercier chaleureusement le personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies qui les a accompagnés au cours de leur visite et dont les connaissances précises et la compétence professionnelle ont beaucoup facilité leur tâche.

Notes

1/ Accord de tutelle pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique
(publication des Nations Unies, numéro de vente : 1957.VI.A.I).

2/ Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, 1982 [Documents officiels du Conseil de tutelle, cinquantième session, Supplément No 2 (T/1850)], par. 18.

3/ On trouvera le rapport de la Mission de visite des Nations Unies chargée d'observer le référendum dans les Etats fédérés de Micronésie, Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, en juin 1983, dans Documents officiels du Conseil de tutelle, cinquante et unième session, Supplément No 1 (T/1860).

4/ Pour le texte du Pacte, voir Documents officiels du Conseil de sécurité, quarante-deuxième session, fascicule de session, annexes, document T/1759.

5/ Voir le rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, 1980 [Documents officiels du Conseil de tutelle, quarante-septième session, Supplément No 2 (T/1816)], par. 166.

6/ Documents officiels du Conseil de sécurité, quarantième année, Supplément spécial No 1 (T/17334), par. 325.

7/ En ce qui concerne les indemnités dues, en vertu de l'Accord de libre association, aux habitants de Bikini, Enewetak, Rongelap et Utirik, voir l'annexe IV au rapport de la Mission de visite des Nations Unies chargée d'observer le référendum dans les îles Marshall, Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, en septembre 1983 [Documents officiels du Conseil de tutelle, cinquante et unième session, Supplément No 2 (T/1865)], p. 30 à 35.

Annexe I

ITINERAIRE DE LA MISSION DE VISITE

<u>Date</u>	<u>Lieu</u>	<u>Remarques</u>
14 juillet	Honolulu	Arrivée en provenance de New York
15 juillet	Honolulu	Départ par avion pour Majuro (îles Marshall) Passage de la ligne de changement de date
16 juillet	Majuro	Arrivée en provenance d'Honolulu Entretiens avec le Président des îles Marshall, des ministres et de hauts fonctionnaires Réunion publique à Majuro
17 juillet	Majuro	La Mission se divise en deux groupes L'un part en avion pour Kili
	Kili	Entretiens avec la population Visite d'équipements collectifs
	Majuro	L'autre rencontre des membres du parti d'opposition de Majuro Visite d'équipements collectifs
	Ejit	La Mission au complet prend le bateau pour Ejit Visite de l'île Réunion avec des Bikinien résidant sur l'île
18 juillet	Majuro	La Mission au complet prend l'avion pour Enewetak
	Enewetak	Rencontre avec les notables et la population Visite d'équipements collectifs Départ en avion pour Kwajalein
	Kwajalein (17 juillet)	Arrivée en provenance d'Enewetak (17 juillet à Kwajalein, où la date des Etats-Unis est utilisée)
19 juillet	Kwajalein (18 juillet)	Départ en bateau pour l'île Ebeye
	Ebeye (18 juillet)	Visite d'équipements collectifs, notamment du centre de soins et de l'école publique Rencontre avec le maire et d'autres responsables

<u>Date</u>	<u>Lieu</u>	<u>Remarques</u>
20 juillet	Kwajalein (19 juillet)	Départ en avion pour Mejjatto, où sont réinstallées des personnes originaires de Rongelap
	Mejjatto (19 juillet)	Rencontre avec des notables et la population
		Retour à Kwajalein
		Départ en avion pour Kolonia (Pohnpei)
20 juillet	Kolonia	Arrivée en provenance de Kwajalein Visite d'équipements collectifs, notamment de l'hôpital, des écoles publiques et de la zone de Palikir, où seront construites la future capitale des Etats fédérés de Micronésie et la future université de Micronésie
21 juillet	Kolonia	Réunion publique La Mission se divise en deux groupes Départ du premier groupe pour Kosrae par avion
	Kosrae	Arrivée à Kosrae Visite d'équipements collectifs, notamment de l'hôpital et des écoles publiques Entretiens avec des notables et la population Entretiens avec des dirigeants élus et des hauts fonctionnaires de l'Etat
	Kolonia	Rencontre de l'autre groupe avec les chefs traditionnels ainsi que des membres des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire de l'Etat; rencontre avec le Président de la Chambre et des membres du Parlement des Etats fédérés de Micronésie
23 juillet	Kolonia	Rencontre avec le Président des Etats fédérés de Micronésie et ses collaborateurs Visite du Community College of Micronesia Départ en avion pour Truk
	Moen	Arrivée en provenance de Pohnpei
24 juillet	Moen	Rencontre avec le Gouverneur adjoint et de hauts fonctionnaires Rencontre de membres de la législature de l'Etat de Truk La Mission se divise en deux groupes L'un part en bateau pour l'île Dublon L'autre part en bateau pour l'île Tol

<u>Date</u>	<u>Lieu</u>	<u>Remarques</u>
	Dublon	Rencontre avec les notables et la population Visite d'équipements collectifs
	Tol	Rencontre avec les notables et la population Visite d'équipements collectifs
25 juillet	Moen	Rencontre avec des membres du Conseil municipal de Moen La Mission se divise en deux groupes L'un rencontre le coordonnateur de l'Equipe d'action communautaire de Truk L'autre visite l'hôpital et l'usine de congélation du poisson Départ par avion pour Saïpan (îles Mariannes septentrionales)
25 juillet	Saïpan	Arrivée en provenance de Truk
26 juillet	Saïpan	Rencontre avec le Gouverneur et ses collaborateurs Rencontre avec des membres de la Chambre de commerce de Saïpan Rencontre avec des membres du Sénat et de la Chambre des représentants
27 juillet	Saïpan	La Mission se divise en deux groupes L'un visite des équipements collectifs, notamment la centrale électrique, l'hôpital, les écoles publiques et l'usine de vêtements L'autre part en avion pour Rota
	Rota	Visite de l'hôpital, des écoles, du dock et des complexes résidentiels
	Saïpan	La Mission au complet rencontre le Haut Commissaire du Territoire sous tutelle et ses collaborateurs
28 juillet	Saïpan	Spectacle de danses traditionnelles offert par le Gouverneur
29 juillet	Saïpan	Départ de Saïpan pour Yap
	Colonia	Arrivée en provenance de Saïpan Visite de l'hôpital, du lycée, des docks, du marché paysan, du centre pénitentiaire et de la centrale électrique

<u>Date</u>	<u>Lieu</u>	<u>Remarques</u>
30 juillet	Colonia	La Mission se divise en deux groupes Le premier groupe rencontre le Gouverneur, le Gouverneur adjoint et des hauts fonctionnaires, ainsi que le Président de la Chambre, des membres de la législature et les présidents des deux Conseils de chefs Visite de la municipalité de Maap, où le groupe rencontre le Chef traditionnel et assiste à un spectacle de danses traditionnelles
	Ulithi	Départ du second groupe par avion pour Falalop (Ulithi) Rencontre avec le représentant du Gouverneur, les chefs traditionnels et la population Visite du lycée, du dispensaire, du centre de consultations dentaires et de la centrale électrique Départ en avion pour Colonia
	Colonia	La Mission au complet assiste à un spectacle de danses traditionnelles
31 juillet	Colonia	Départ en avion pour Palau
	Koror	Arrivée en provenance de Yap Rencontre avec le Président et les membres du Cabinet Rencontre avec le Président et des membres du Sénat de l'Olbiil Era Kelulau (Parlement des Palaos)
1er août	Koror	La Mission se scinde en deux groupes Le premier groupe rencontre le Président et des membres de la Chambre des délégués de l'Olbiil Era Kelulau (Parlement des Palaos) Le second groupe visite une école primaire, le Collège professionnel de Micronésie, la Société micronésienne pour le développement de l'agriculture (Micronesia Mariculture Development Corporation) et l'hôpital
	Koror	La Mission au complet participe à un déjeuner de travail offert par l'ambassadeur Lazarus Salii pour procéder à un échange de vues informel
	Koror	La Mission se divise en deux groupes Le premier groupe rencontre le Président du Tribunal des Palaos

<u>Date</u>	<u>Lieu</u>	<u>Remarques</u>
		Le second groupe rencontre l'administrateur chargé de l'Equipe d'action communautaire
	Koror	La Mission au complet rencontre les gouverneurs et les chefs de l'exécutif
2 août	Babelthuap	Visite de la centrale électrique d'Aimeliik
3 août	Koror	Fin de la visite de la Mission au Territoire sous tutelle et retour au Siège de l'Organisation des Nations Unies

Annexe II

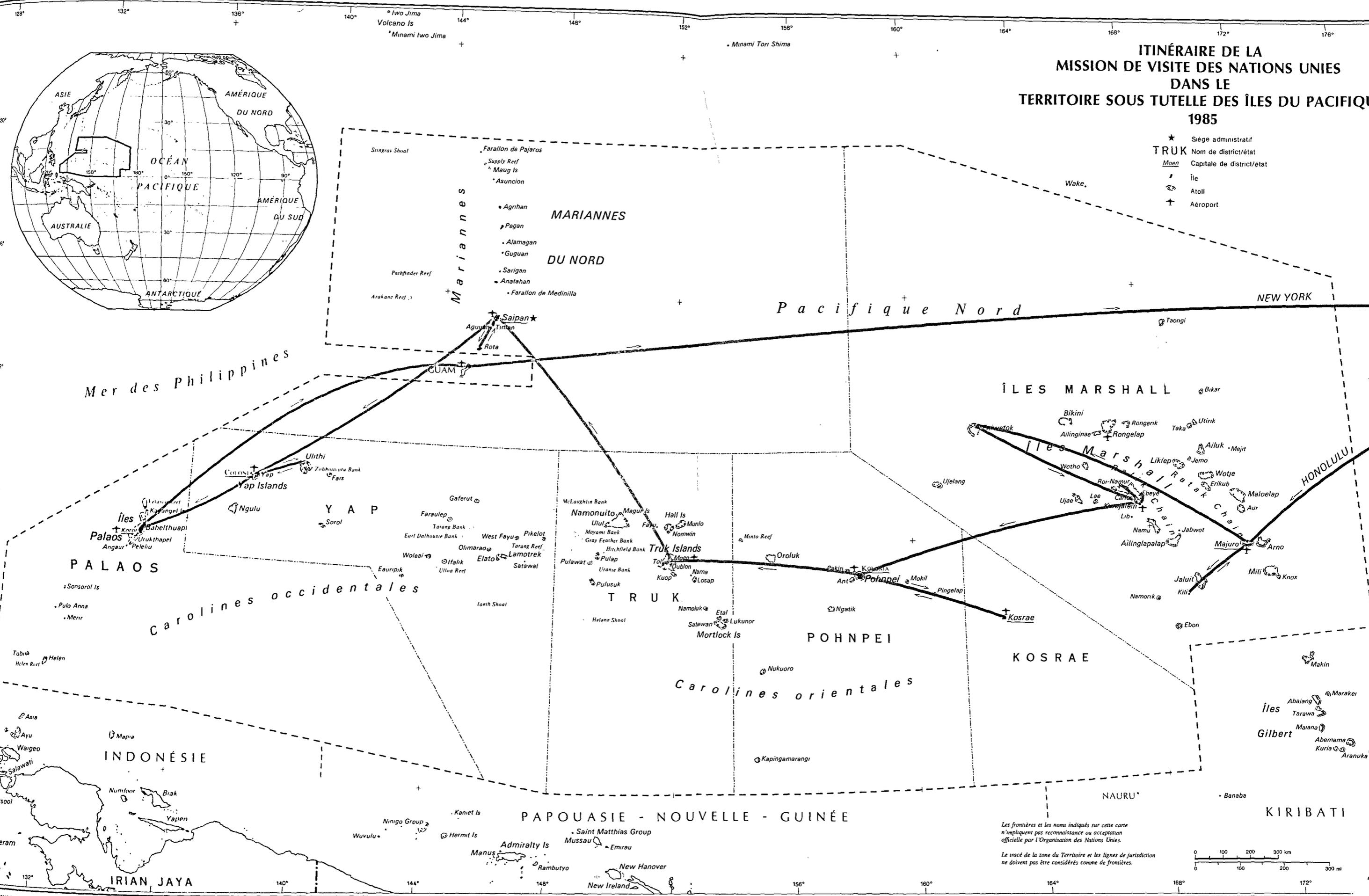
COMMUNICATIONS ECRITES RECUES PAR LA MISSION DE VISITE*

1. Lettre datée du 17 juillet 1985, adressée au Président de la Mission par le Président des îles Marshall
2. Texte de la déclaration faite par le Président de l'Assemblée des Etats fédérés de Micronésie lors de la rencontre avec la Mission le 22 juillet 1985
3. Lettre datée du 25 juillet 1985, adressée au Secrétaire principal de la Mission par M. Kalisto Refalopei, député au Parlement des Etats fédérés de Micronésie
4. Exposé préparé par le Département des affaires extérieures des Etats fédérés de Micronésie sur les demandes d'indemnisation pour dommages de guerre présentées par la Micronésie
5. Federated States of Micronesia : First National Development Plan, 1985-1989
6. Lettres, mémoires et documents divers soumis à la Mission par le Old Peoples Square Level et la Justice Organization de Pohnpei et Kosrae (OPSL et JOOP) à Kolonia (Pohnpei) le 21 juillet 1985
7. Copie d'une lettre datée du 23 juillet 1985, adressée au Directeur de la supervision de la conservation et des ressources par le Conseiller économique auprès du Gouvernement de Pohnpei
8. Pétition présentée à la Mission le 22 juillet 1985 à Kosrae
9. Mémoire daté du 20 juillet 1985, adressé à la Mission par le Président de la Commission des finances de la législature de Truk
10. Résumé d'une déclaration lue devant les membres de la Mission par le Conseiller juridique auprès de la législature de l'Etat de Truk le 22 juillet 1985
11. Lettre datée du 23 juillet 1985, adressée au Président de la Mission par le Chef traditionnel de Dublon et Etten (Etat de Truk)
12. Lettre datée du 29 juillet 1985, adressée au Président de la Mission par le Gouverneur de l'Etat de Yap
13. Données statistiques préparées par le Département de l'éducation de l'Etat de Yap

* Ces communications ont été classées dans les archives du Secrétariat et peuvent être consultées par les membres du Conseil.

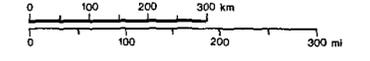
ITINÉRAIRE DE LA MISSION DE VISITE DES NATIONS UNIES DANS LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ÎLES DU PACIFIQUE 1985

- ★ Siège administratif
- TRUK Nom de district/état
- Moer Capitale de district/état
- ⊙ Île
- ⊙ Atoll
- ✈ Aéroport



Les frontières et les noms indiqués sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.

Le tracé de la zone du Territoire et les lignes de juridiction ne doivent pas être considérés comme de frontières.



كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何 购取 联合国 出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
